

Annales

de l'Université de Parakou

série **"Droit et Science Politique"**



ISSN PAPIER : 1840-9512
ISSN EN LIGNE : 1840-9520

Volume 5, numéro 2(2022) TOME 2

Revue Scientifique publiée par l'Université de Parakou

Annales de l'Université de Parakou, Série "Droit et Science Politique"

ORGANES DE GESTION

I- COMITE DE LECTURE

- **Président d'honneur** : Théodore HOLO, Professeur titulaire, Université d'Abomey Calavi, Ancien Président de la Cour Constitutionnelle du Bénin.
- **Président** : Noël GBAGUIDI; Agrégé de Droit Privé; Professeur Titulaire; Titulaire de la Chaire UNESCO des Droits de la Personne et de la Démocratie à l'Université d'Abomey Calavi (BENIN).
- **Membres** :
 - Diouf NDIABW; Agrégé de Droit Privé; Professeur Titulaire à l'Université Cheikh Anta Diop Dakar (SENEGAL); Membre de la Cour Constitutionnelle du Sénégal.
 - Dorothé SOSSA; Agrégé de Droit Privé; Professeur Titulaire à l'Université d'Abomey Calavi (BENIN); Secrétaire Permanent OHADA.
 - Melège DJEDJRO; Agrégé de Droit Public; Professeur Titulaire; Doyen honoraire de la Faculté de Droit de l'Université de Cocodi à Abidjan (CÔTE D'IVOIRE).
 - Adama KPODAR; Agrégé de Droit Public; Professeur Titulaire; Vice-Président de l'Université de Kara (TOGO).
 - François ANOUKAHA; Agrégé de Droit Privé; Professeur Titulaire; Doyen Honoraire; Université de Yaoundé2 SOA (CAMEROUN).
 - Mba OWONO; Agrégé de Droit Privé; Professeur Titulaire à Université Omar BONGO de Libreville (GABON).
 - Akouété SANTOS; Agrégé de Droit Privé; Doyen honoraire de la Faculté de Droit de l'Université de Lomé (TOGO).
 - Barnabé GBAGO; Agrégé en histoire du Droit et des Institutions ; Doyen de la Faculté de Droit et de Sciences Politiques de l'Université d'Abomey Calavi (BENIN).
 - Victor TOPANOU; Maître de Conférences en Science Politique ; Chef de Département honoraire de la Faculté de Droit et de Sciences Politiques de l'Université d'Abomey Calavi (BENIN) ; ancien Ministre.
 - Ibrahim SALAMI ; Agrégé de Droit Public, Professeur Titulaire ; Vice Doyen honoraire de la Faculté de Droit et de Sciences Politiques de l'Université d'Abomey Calavi (BENIN).
 - Joël AÏVO ; Agrégé de Droit Public ; Professeur Titulaire ; Doyen honoraire de la Faculté de Droit et de Sciences Politiques de l'Université d'Abomey Calavi (BENIN).
 - Arsène-Joël ADELOU, Agrégé de Droit Public, Directeur de l'école doctorale de la Faculté de Droit et de Sciences Politiques de l'Université d'Abomey Calavi (BENIN).
 - Jacques MESTRE; Agrégé de Droit Privé; Professeur des Universités; France.
 - Silvette GUILLEMARD; Professeur Titulaire; Université Laval (CANADA).

II- COMITE DE PUBLICATION

- **Directeur de Publication** : Dr. Moktar ADAMO, Maître de Conférences Agrégé de Droit Privé.
- **Secrétaire de Publication** : Dr. Baï Irène Aimée KOOVI, Maître Assistante.
- **Membres** :
 - Dr. AHLINVI Emmanuel Etienne Messanh ; Maître de Conférences Agrégé de Science Politique.
 - Dr. HOUNTONDI Eric, Maître-Assistant
 - Dr. SOUNON TAMOU Abdou Soumaïla, Maître Assistant.

III- COMITE D'EDITION

- **Président** : Dr. SOGBOSSI BOCCO Bertrand, Professeur titulaire
- **Vice-Président** : Dr. BACO Mohamed Nasser, Professeur titulaire
- **Membres** :
 - Dr. ALLODE Salako Alexandre, Professeur titulaire
 - Dr. ONIBON Obo Yvette épouse DOUBOUGAN, Professeure Titulaire
 - Dr. GANDONOU Oboubé Mélone Diane, Assistante
- **Comité d'impression** :
 - Dr. VODOUNOU Jean Bosco Kpatindé, Professeur titulaire
 - Dr. AHOTONDI Sosthène Armand Dèmondji, Assistant
 - Dr. ZAKARI Sissou, Maître-Assistant
 - Monsieur KIMBA B. Ahmed
 - Monsieur CHABI K. Roland
- **Comité annales et TIC** :
 - Dr. MOUSSE Anges Michaël, Maître Assistant
 - Monsieur ADOUHOUNKLA Sènou Gontrand Hilaire

Annales de l'Université de Parakou, *Série* "Droit et Science Politique"

NOTE A L'ATTENTION DES AUTEURS

La série "Droit et Science Politique" des Annales de l'Université de Parakou s'adresse tant aux lecteurs de la communauté RESAO, CAMES qu'à un public international plus large.

Elle ne publie que des manuscrits originaux n'ayant pas fait l'objet de publication précédente sous quelque forme que ce soit (revue papier ou revue électronique). Les manuscrits déjà publiés sous forme de working paper peuvent être acceptés sous certaines conditions (voir avec la rédaction). La présentation des manuscrits doit satisfaire les intérêts et besoins de toute l'audience que la revue et ses auteurs veulent atteindre.

Tous les manuscrits doivent être soumis aux exigences d'excellence internationale, la rédaction doit demander aux auteurs soumettant des articles de bien vouloir se tenir strictement à un nombre minimal de règles de présentation de leurs manuscrits. Tous les manuscrits doivent être soumis en version écrite (en interligne un quinze pour le texte, sans espace pour les notes de bas de page) et obligatoirement envoyés en **format Word** par courriel à l'adresse sous indiquée. Les auteurs veilleront à ce que leur manuscrit ne dépasse pas 30 pages.

Le manuscrit doit indiquer le titre de l'article, le nom de l'auteur, le titre et la position professionnelle principale de l'auteur. Il doit être accompagné d'une lettre/courriel indiquant l'adresse électronique et, pour l'envoi des tirés-à-part, l'adresse postale de l'auteur.

L'article doit être précédé d'un bref résumé en français (150 mots environ) et d'une **table des matières structurée conformément au système numérique**.

La numérotation de la table des matières et du texte inclut l'introduction et la conclusion de l'article. Il n'est pas demandé de numérotation des paragraphes du texte.

La citation se fait de préférence suivant le style juridique traditionnel, c'est-à-dire en bas de page.

Les citations dans le texte doivent être faites entre guillemets en romain en langue française et entre guillemets en italique en langue étrangère.

Les indications suivantes sont obligatoires :

- pour les monographies et traités : auteur (initiale du prénom et nom), titre (en italique), lieu et année de publication, page. L'indication additionnelle de la maison d'édition est optionnelle, mais si elle est donnée, elle doit être donnée de façon systématique ;
- pour les œuvres collectives et livres édités : l'auteur et le titre (entre guillemets) de la contribution à laquelle il est fait référence, les auteurs ou les éditeurs de l'œuvre ou du livre et le titre de l'œuvre ou du livre suivant le mode indiqué pour les monographies ;
- pour les articles de revue : auteur (initiale du prénom et nom), titre de la contribution (entre guillemets), nom de la revue (en italique), volume (si possible et usuel), année de parution (plus, si besoin en est, numéro ou date du cahier), page ;
- pour les textes de loi : titre, numéro, date suivant le style le plus détaillé usuel dans le pays de référence et source de publication (à l'exception des textes qui sont généralement connus tels le code civil ou le code de commerce), la revue s'adressant également à un public non spécialisé et étranger ;
- pour les arrêts de jurisprudence et les décisions administratives : suivre les recommandations de citation données par les institutions en question (par exemple : Cour de justice des Communautés européennes (= CJCE) : date, n° de l'affaire, nom des parties, recueil, année, partie, page), à défaut le style de citation le plus détaillé généralement suivi dans le pays d'origine ;
- pour les comptes rendus de livre : nom et prénom de l'auteur du livre, titre et éventuellement sous-titre, lieu de publication et maison d'édition, année de parution, nombre de pages.

Tous les manuscrits, même ceux qui ont été acceptés pour la publication, seront renvoyés à l'auteur avec demande de complément s'ils ne répondent pas aux critères de présentation sus-indiqués, la rédaction ne disposant pas de moyens pour apporter les compléments nécessaires. Les manuscrits reçus ne sont généralement acceptés pour la publication qu'après avis favorable d'au moins un expert externe (procédure de pré-lecture obligatoire). Les textes retenus seront publiés dans la version papier et dans la version électronique des annales. Les manuscrits doivent être adressés en version papier au Secrétariat de la rédaction des annales des sciences juridique et politique de la Faculté de droit et de science politique et en version électronique directement par courriel à annalesupsjpa@gmail.com et aimeekoovi@gmail.com.

Annales de l'Université de Parakou, Série "Droit et Science Politique"

1.	« LE DROIT ADMINISTRATIF FRANÇAIS TRANSPLANTE EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE : ENTRE RECEPTIBILITE ET APPLICABILITE ». Dr. Augustin Jérémie DOUI-WAWAYE	550-583
2.	LE JUGE ADMINISTRATIF DANS LES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE EN AFRIQUE FRANCOPHONE Dr. Luciano Sèwènan HOUNKPONOU	584-613
3.	« LA PREUVE ÉLECTRONIQUE EN DROIT PÉNAL MALIEN » Dr. Cheick Tidiani SANGHO	614-640
4.	« LE PRINCIPE D'ÉGALITE APPLIQUE AU NOM DANS LA REFORME DU CODE BENINOIS DES PERSONNES ET DE LA FAMILLE » Dr. Lisette AKAM TEDJO	641-663
5.	« LA PERTE DE L'EFFICACITE DE LA SENTENCE ARBITRALE EN DROIT OHADA » Dr. Malick Oluchègoun FALOLA	664-694
6.	« VARIATIONS SAISONNIERES DU CONSTITUTIONNALISME AU MALI ET EN GUINEE : IMPASSE OU METIS DE LA DEMOCRATIE ? » Dr. Alia DIABY	695-722
7.	« LA LICEITE DES PACTES ENTRE EPOUX : REFLEXION A PARTIR DE QUELQUES DROITS AFRICAINS » Dr. Christiane Nicole BEKADA ETOUNDI	723-752
8.	LA HIERARCHIE DANS LES SOCIETES ANONYMES EN DROIT OHADA Dr. Baï Irène Aimée KOOVI & Dr. Médédodé Arnaud Frédéric HOUÉDJISSIN	753-785
9.	« LA VOLONTÉ DU SALARIÉ EN CAS DE MODIFICATION DANS LA SITUATION JURIDIQUE DE L'EMPLOYEUR EN DROIT BÉNINOIS » Dr. Nounagnon Gislaine DOHOU	786-811
10.	« LE CUMUL DE QUALITES EN DROIT OHADA » Dr. Zakari Ibrahim HAROUNA	812-838
11.	« LA PREVENTION DU TERRORISME ET L'ORDRE PUBLIC » Dr. Malick Oluchègoun FALOLA	839-869
12.	« L'ORDRE PUBLIC SOCIETAIRE A L'ÉPREUVE DE LA LIBERTE CONTRACTUELLE DANS LES SOCIETES COMMERCIALES OHADA » Dr. Dogodana COULIBALY	870-911
13.	« UNE INDISPENSABLE DISSOCIATION, CELLE DES FONCTIONS DE DIRECTEUR FINANCIER ET DU MATERIEL « DFM » ET DE RESPONSABLE DE PROGRAMME « RPROG » AU MALI » Dr. Sory Ibrahima dit Sériba SAMAKE	912-939
14.	« LE VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DANS LES REGIMES POLITIQUES AFRICAINS » Dr. Sylla SOW	940-973
15.	L'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE A L'ÉPREUVE DE LA FONDAMENTALITE DU DROIT DE PROPRIETE FONCIERE Médédodé Arnaud Frédéric HOUÉDJISSIN	974-1001
16.	DROIT DE VOTE ET PRESERVATION DE L'INTEGRITE DU TERRITOIRE EN PERIODE DE CRISE SECURITAIRE EN AFRIQUE : ETUDE A PARTIR DE LA JURISPRUDENCE CONSTITUTIONNELLE DES ETATS D'AFRIQUE NOIRE D'EXPRESSION FRANÇAISE Dr. Martine BIKOE	1002-1033

17.	L'ORDRE PUBLIC DEVANT L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE EN AFRIQUE FRANCOPHONE Dr. Patrick OKIOH	1034-1061
18.	L'EFFICACITE DES MOYENS DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX AU MALI Dr. Issouf DIALLO & Dr. Youssouf SIDIBE	1062-1090
19.	LA FRATERNITE EN DROIT CIVIL CONTEMPORAIN Diane Carlyne WAGOUE TONGOUE	1091-1128
20.	« LES POUVOIRS DE L'EMPLOYEUR A L'ERE DU NUMERIQUE » Dr. Zowatchy Oswald KPENGLA-SOUNOU	1029-1159
21.	L'INFLUENCE DE LA CAUSE SUR LA LIBERTE DU PROFESSIONNEL EN DROIT BENINOIS DE LA CONSOMMATION Dr. Apollinaire GOUDOU	1160-1189
22.	LES POSITIONS DE LA COUR AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES ET LES (OP) POSITIONS DES ETATS Thierry Sèdjro BIDOUZO	1190-1217
23.	CRISE DE LA PÉNALITE ET ÉMERGENCE D'UN NOUVEAU MODELE DE JUSTICE : LA JUSTICE TRANSITIONNELLE Dr. Moussa BERTHE	1218-1242
	Vol.5, n°2(2022) TOME 2	
24.	« La réfaction unilatérale du contrat ¹ » Charles IBIKOUNLE	1243-1279
25.	« La responsabilité sociale de l'entreprise et le droit Ohada » Dr. NKEA NDZIGUE Francis	1280-1318
26.	Réflexion sur la nature juridique de la clause <i>pari passu</i> Dr. FOLLY Messan Agbo	1319-1346
27.	La phase présentencielle du proces pénal malien: la construction d'une culpabilité présumée Dr. Nianankoro DAO	1347-1378
28.	De l'auteur intellectuel de l'infraction dans le nouveau code pénal ivoirien Dr. COULIBALY Mamadou Kounvolo	1379-1415
29.	La femme enseignante dans les réformes éducatives au Bénin Dr. Fidèle K. AYENA	1416-1440
30.	La notion de devoir de l'actionnaire Dr. Félix FANOU	1441-1476
31.	Représentativité des parlements africains : cas du Bénin Dr. Christophe LIHOUENOU	1477-1511
32.	« les droits de l'enfant à naître au Bénin » Dr. Abdou Soumaïla SOUNON TAMOU	1512-1539
33.	Les mesures patrimoniales de protection du couple non marié en droit togolais Richard ALEMDJRODO	1540-1569

¹ Dans le cadre du présent travail, les termes réfaction du contrat et réduction du prix seront considérés comme synonymes et utilisés indifféremment pour désigner la même chose.

34.	L'abeille et le droit : Jalons pour un droit apicole au Cameroun Dr. Rodrigue OBA'A AKONO	1570-1616
35.	Le divorce a l'initiative de la femme au niger : cas de la communauté urbaine de Niamey Dr. KABIR SANI	1617-1643
36.	La fonction constituante dans les processus de sortie de crise en Afrique Dr. Thierry Sèdjro BIDOUZO	1644-1670
37.	La vocation contractuelle de la responsabilité du fait de l'engagement unilatéral de volonté Dr. Windpagnangé Dominique KABRE	1671-1708
38.	« La neutralité en droit international Un essai de déconstruction » Dr. Adékoniyé Arsène-Joël ADELOUI	1709-1741
39.	« Le chasseur et le militaire. Ethnographie des petites guerres électorales au Bénin » Dr. Expédit OLOGOU	1742-1766
40.	Le principe d'égalité mis à l'épreuve dans la dévolution du nom en droit béninois de la famille M. DAKEYE Kossi Florentin	1767-1793
41.	« La récupération des domaines de l'Etat à l'épreuve de la transition en Guinée : plaidoyer pour une cause perdue » Dr. Ansoumane SACKO	1767-1802
42.	« Les partis politiques béninois à l'épreuve du financement public » Dr. ZINSOUGA LEANDRE	1803-1830
43.	« Les expériences de formation de la conscience politique nationale au Bénin » Dr. KITTI Hinnougnon Nathaniel	1831-1870
44.	Spécialité et compétences implicites des organisations internationales Dr. KPEDU Yawovi Amedzofé	1907-1936
45.	Conflits intercommunautaires entre agriculteurs et éleveurs sur la problématique de transhumance au Bénin : une approche sociologique de la question et des solutions plus pratiques Dr. BOUKO Chabi Dramane	1937-1970

LES EXPÉRIENCES DE FORMATION DE LA CONSCIENCE POLITIQUE NATIONALE AU BENIN

Dr. KITTI Hinnougnon Nathaniel

Maître-Assistant en science politique
kitnath@yahoo.fr; kitnatha@gmail.com
Faculté de droit et de science politique,
Université d'Abomey-Calavi

Date de réception 10 Octobre 2022

Date d'acceptation 29 Novembre 2022

Publié le 31 décembre 2022

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I- LES EXPERIENCES DE FORMATION DE LA CONSCIENCE POLITIQUE NATIONALE PAR LES COALITIONS DE CONQUETE DU POUVOIR

A- LES EXPERIENCES DE LA PERIODE DE TRANSITION DEMOCRATIQUE DANS LA FORMATION DE LA CONSCIENCE POLITIQUE NATIONALE

B- LES EXPERIENCES DE LA PERIODE DE CONSOLIDATION DEMOCRATIQUE DANS LA FORMATION DE LA CONSCIENCE POLITIQUE NATIONALE

II- LES EXPERIENCES DE FORMATION DE LA CONSCIENCE POLITIQUE NATIONALE PAR LES COALITIONS DE GESTION DU POUVOIR

A- LES EXPERIENCES INACHEVEES DANS LA FORMATION DE LA CONSCIENCE POLITIQUE NATIONALE

B- LES EXPERIENCES ACHEVEES DANS LA FORMATION DE LA CONSCIENCE POLITIQUE NATIONALE

CONCLUSION

Résumé :

La restauration de la démocratie en 1990 au Bénin a relancé l'expérience de la formation de la conscience politique. La nationalisation des mentalités a été mise à l'épreuve du multipartisme intégral, option du système partisan. Chaque président de la République a initié l'une des expériences étudiées dans le présent article dans une approche historico-comparative. Mais aucune d'elles n'a réussi à implanter durablement les graines d'une citoyenneté émergente. L'alternance au sommet de l'Etat a toujours été un test de consolidation desdites expériences qui finissent par s'effondrer.

Mots clés : démocratie, conscience politique, ethnie, parti politique.

Abstract :

The restoration of democracy in Benin in 1990 re-launched the experiment in political consciousness formation. The nationalisation of mentalities was put to the test of the integral multiparty system, an option of the party system. Each president of the Republic initiated one of the experiments studied in this article in a historical-comparative approach. But none of them has succeeded in planting the seeds of an emerging citizenship in a sustainable way. Alternation at the top of the state has always been a test of the consolidation of these experiences, which end up collapsing.

Keywords : democracy, political consciousness, ethnic group, political party.

INTRODUCTION

La conscience politique nationale, c'est-à-dire le sentiment d'appartenir à une nation¹, accompagné d'une valorisation politique de cette appartenance sans considération de son ethnie et de sa région, ne constitue pas un phénomène spontané. Comme toutes les autres prises de conscience qui se manifestent au sein d'une population, celle qui consiste à identifier un espace politique national est invariablement stimulée par le discours et l'action de certains leaders d'opinion, élites² et par la résultante de certaines conditions socio-historiques³. Les crises

¹Deux visions de la nation traverse l'analyse savante. D'abord, celle de J.G. Herder qui est une vision de la nation en termes ethnoculturels et qui souligne l'importance décisive de la langue commune dans la construction du sentiment national et des modes de pensée particularistes qu'elle engendre. Ensuite celle formulée par Ernest Renan qui ne prend pas seulement en compte les éléments objectifs d'appartenance mais aussi le vouloir vivre ensemble. Voir, E. GELLNER (1989), *Nations et nationalisme*, Paris, Payot, p. 75; E. RENAN, *Qu'est-ce qu'une nation?*, Extrait de la conférence prononcée le 11 mars 1882 à la Sorbonne à Paris; J.G. HERDER (1978), *Traité sur l'origine de la langue*, Paris, Flammarion.

²Le courant théorique qualifié d'élitiste soutenu par R. MICHELS, V. PARETO, G. MOSCA, affirme l'existence inéluctable au sein de toutes les sociétés, d'une élite dirigeante aux «qualités» spécifiques qui la distinguent du reste de la population. Voir D. GAXIE (1973), *Les professionnels de la politique*, Paris, PUF. Cette théorie a été divisée en deux sous-courants. D'abord, les théories dites «monistes» qui affirment l'existence d'une élite unifiée, homogène et solidaire au sein des systèmes démocratiques (C. WRIGHT MILLS (1969), *L'élite du pouvoir*, Paris, Maspero. Ensuite les théories dites «pluralistes» soutenues par R. ARON, R. DAHL qui mettent l'accent sur la pluralité des élites (politiques, économiques, culturelles...) et concluent à l'existence d'un système polyarchique. Voir R. DAHL (1971), *Qui gouverne?* Paris, Colin; R. ARON (1960), «Classe sociale, classe politique, classe dirigeante», *Archives Européennes de Sociologie*, 1.

³Voir en particulier L. BALTHAZAR (1991), «conscience nationale et contexte international», in R. PELLETIER, G. LAFOREST et V. LEMIEUX, *Le Québec et la restructuration du Canada, 1980-1992: enjeux et perspectives*, Québec, Éditions du Septentrion, chapitre 2, p.p. 31-48; K. DEUTSCH (1966), *Nationalism and Social*

ivoirienne, malienne, centrafricaine, éthiopienne etc. replacent la question de la conscience politique nationale au cœur des débats.

La récurrence de la question sur le sentiment d'appartenance à la nation, apparaît indiscutablement comme l'une des constances majeures de la vie politique béninoise depuis le milieu des années cinquante, c'est-à-dire depuis le moment où la compétition politique moderne a été introduite dans ce qui était alors le Dahomey. Qu'on en juge par ses manifestations les plus spectaculaires : après l'éclatement de l'Union progressiste du Dahomey (UPD) qui regroupait la plupart des leaders politiques, le Bloc populaire africain (BPA) fut créé en 1951 et se mua en 1955 en l'Union démocratique dahoméenne (UDD) sous la direction de Justin T. Ahomadégbé. Sourou Migan Apithy créa le Parti républicain du Dahomey (PRD) suite à la décision de l'UPD de le positionner second sur la liste aux élections à l'Assemblée de l'Union française de 1951⁴. Au moment de ces mêmes élections, Hubert Maga créa le Groupement ethnique du Nord Dahomey qui était devenu le Rassemblement démocratique du Dahomey (RDD). Le Parti du regroupement africain (PRA)⁵ composé des autonomistes, né pour contrecarrer le Rassemblement démocratique africain (RDA)⁶ favorable à la fédération⁷ n'a pas réussi à regrouper les leaders politiques du Dahomey. Le Front d'action démocratique (FAD) créé par Ahomadégbé et Maga pour s'opposer à Apithy se cassa sur la question de la fédération. Maga et Apithy renvoyèrent Ahomadégbé dans l'opposition et formèrent le Parti dahoméen de l'unité (PDU). Ce nouvel attelage échoua. L'accession à l'indépendance et le coup d'Etat du 28 octobre 1963 entraînèrent la recomposition du paysage politique. Le Parti démocratique du Dahomey (PDD) naît pour reprendre le pouvoir à Maga en 1964. L'ambiance délétère entre le président de la République et le chef du Gouvernement finit par éclater avec la prononciation de la destitution

Communication, Cambridge, MA; I.T.MICKAILI. (1979), *Press et Tides Among Nations*, New York, The Free Press, p. 297 ss. ; H.KÖHN (1956), *The Idea of Nationalism*, New York, Macmillan; H.C. KELMAN (1969), « Patterns of Personal Involvement in the National System : A Social-Psychological Analysis of Political Legitimacy » in James N. ROSENAU, ed., *International Politics and Foreign Policy*, New York, The Free Press ; A.D. SMITH (1983), *Theories of Nationalism*, London, Duckworth ; E. GELLNER E. (1983), *Nations and Nationalism*, Ithaca, N.Y., London, Cornell University Press, p. 61.

⁴E.D. ZINSOU (2012), *En ces temps là*, Paris, Riveneuve éditions, p. 59.

⁵Créé le 25 juillet 1958 au congrès de Cotonou, il appelait à l'indépendance au référendum du 28 septembre 1958.

⁶Le RDA est né au congrès de Bamako le 18 octobre 1946. A ce congrès, deux positions s'étaient affrontées. Les autonomistes incarnés par Emile D. ZINSOU et les fédéralistes sous la direction de Félix Houphouët BOIGNY.

⁷J. A.TOUDONOU et C.KPENONHOUN (1997), *Constitutions et textes constitutionnels de la République du Bénin depuis les origines dahoméennes*, CERED-EC-Afrique, Cotonou, p. 3.

du président de la République par une assemblée dite du peuple non prévue par la Constitution du 11 janvier 1964⁸. Le pouvoir fut confié au chef du Gouvernement pour assurer l'intérim. Le retrait du président de la République et son exclusion du PDD hâta les militaires qui demandèrent et obtinrent la démission des deux. Le président de l'Assemblée nationale M. Tahirou Congacou assura l'intérim à partir du 1^{er} décembre 1965. Le coup d'Etat du 22 décembre 1965 permit à l'armée de reprendre les rênes du pays. Elle tenta sous la férule du général Christophe Soglo de construire l'unité nationale mise en mal par la concurrence politique en mettant en place un comité de rénovation nationale et des comités départementaux de rénovation nationale⁹. Les divisions en leur sein ne permirent pas à l'expérience de durer. Les jeunes officiers avec leur désir de changer le cours des choses prirent le pouvoir le 17 décembre 1967 en dénonçant dans leur discours l'échec du président Soglo à réconcilier les Dahoméens entre eux et les rendre aptes à reprendre les rênes de leur pays dans l'ordre, la concorde et la fraternité. Le comité militaire révolutionnaire constitué, organisa de nouvelles élections le 5 mai 1968 à l'issue desquelles le docteur Basile Adjou Moumouni réunit 84% des voix. Mais, les jeunes officiers de l'armée prétextèrent du pourcentage très élevé d'abstentions à ces élections et ne proclamèrent pas les résultats. Contre toute attente, ils nommèrent le docteur Emile Derlin Zinsou, président de la République le 27 juin 1968. Le nouveau chef de l'Etat organisa le référendum le 28 juillet 1968 pour légitimer son pouvoir. Au bout de dix-huit mois, les militaires reprirent le pouvoir le 12 décembre 1969. Le retour au pouvoir des anciens leaders politiques : Apithy, Maga, Ahomadégbé suscita un regain d'intérêt pour l'activité politique. L'organisation catastrophique d'élections départementales pour permettre le contrôle efficace des mouvements des différents groupes ethniques, déboucha sur l'annulation des résultats. La mise en place du conseil présidentiel regroupant les quatre candidats aux élections présidentielles annulées et auxquelles le docteur

⁸R.BANEGAS (2003), *La démocratie à pas de caméléon. Transition et imaginaires politiques au Bénin*, Paris, Karthala, p. 33 ; pour des éléments d'ordre historique, voir M. A. GLELE M (1969), *Naissance d'un État noir : l'évolution politique et constitutionnelle du Dahomey, de la colonisation à nos jours*, Paris, LGDJ, 538 p ; M.A. GLELE (1969), *La République du Dahomey*, Paris, Berger-Levrault, 74 p. ; R. CORNEVIN (1981), *La République populaire du Bénin, des origines dahoméennes à nos jours*, Paris, Maisonneuve et Larose, 584 p ; Sur le régime révolutionnaire, voir C. ALLEN et M. RADU (1989), *Benin, the Congo, Burkina-Faso : Economics, Politics and Society*, London, Pinter Publishers, 300 p et F.GODIN (1986), *Bénin 1972-1982, la logique de l'État africain*, Paris, L'Harmattan, 325 p ; Des données précises sur toutes les élections organisées dans le pays se trouvent dans C. HARTMANN (1999), « Benin » in D. NOHLEN, M. KRENNERICH et B. THIBAUT (1999), *Elections in Africa, A data handbook*, Oxford, Oxford University Press, p.p. 79-102.

⁹Voir P. METINHOUE (2005), *Les gouvernements du Dahomey et du Bénin. 1957-2005*, Porto-Novo, CNPMS, P. 60.

Emile Derlin Zinsou refusa de participer ne permit pas de consolider l'unité nationale. L'armée dut reprendre le pouvoir le 26 octobre 1972. Ce qui institua une longue période des militaires au pouvoir. Un parti unique¹⁰ fut mis en place pour consolider l'unité nationale. Il échoua dans sa nouvelle expérience de construction forcée de la conscience politique nationale. Les contestations internes et externes animées par les syndicats, le parti communiste du Dahomey, les intellectuels et les exilés politiques, la crise économique des années 80 et la situation géopolitique de l'époque provoquèrent l'organisation de la conférence des forces vives de la nation¹¹ qui viendra mettre fin en 1990 à cette initiative.

Avec la restauration de la démocratie au sortir de la conférence, le pluralisme politique a retrouvé ses lettres de noblesse. Les partis politiques connaissent alors un taux de natalité des plus élevés de l'Afrique. Considérés comme la cause des interventions militaires sur la scène politique au lendemain des indépendances, ils retrouvent leur influence d'antan.

Dans leur fonction de conquête du pouvoir, ils construisent des fiefs politiques qui n'ont jamais dépassé l'origine territoriale de leurs leaders ou les zones qui y sont très proches. Cet ancrage territorial limité constitue un obstacle à la conquête du pouvoir. Pour y pallier, des coalitions trans-territoriales se mettent en place pour maximiser la chance de conquérir/reconquérir le pouvoir et constituent par ce fait, au-delà des alliances conjoncturelles pour la conquête du pouvoir, des expériences de formation de la conscience politique nationale gage de l'unité nationale et de la représentativité légitime des dirigeants. A cet effet, plusieurs expériences ont été enregistrées au Bénin de 1990 à 2022. Comment ces expériences ont-elles

¹⁰Le Parti de la Révolution Populaire du Bénin (PRPB)

¹¹F. EBOUSSIBOULAGA (1993), *Les conférences nationales en Afrique noire, une affaire à suivre*, Paris, Karthala, p. 14 ; il existe une importante littérature sur la Conférence nationale béninoise. Voir, par exemple, F. LALOUPO (1992), « La Conférence nationale du Bénin : un concept nouveau de changement de régime politique », *Année africaine 1992-1993*, Bordeaux, CEAN, p.p. 89-114 ; J. HEILBRUNN (1993), « Social Origins of National Conference in Benin and Togo », *The Journal of Modern African Studies*, 31 (2), p.p. 277-299. ; K. NWAJIAKU (1994), « The National Conferences in Benin and Togo Revisited », *The Journal of Modern African Studies*, 32 (3), pp. 429-447. ; R. BANEGAS (1995), « Action collective et transition politique en Afrique : la Conférence nationale du Bénin », *Cultures et conflits*, n° 17, printemps, p.p. 137-175. ; W. OMITOOGUN et K. ONIGU-OTITE (1996), *The National Conference as a model for Democratic Transition : Benin and Nigeria*, Ibadan, IFRA/African Book Builders, 40 p.

été faites? Pourquoi n'ont-elles pas conduit à la formation d'une conscience politique nationale durable?

En effet, plusieurs travaux ont été réalisés sur les élections et les partis politiques au Bénin¹². Ils ont fait ressortir la structuration ethno-régionaliste et la dépendance des élections des clivages hérités de l'histoire. Ils n'ont pas abordé les tentatives des leaders politiques et des candidats, à travers la création de différents partis politiques et coalitions électorales, pour construire un sentiment d'appartenance à la nation béninoise. En choisissant de réfléchir sur le sujet, il est soulevé la problématique de la construction de la conscience politique nationale par les coalitions électorales au Bénin. Cet article a pour objectif de montrer comment les alternances politiques, les compétitions politiques affectent la construction d'un imaginaire national au Bénin c'est-à-dire le sentiment d'appartenir à la nation. L'analyse met en lumière sa trajectoire pour former une citoyenneté émergente. Elle est menée sous l'angle de la résistance de la conscience politique infranationale au Bénin et de l'émergence très lente de la citoyenneté nationale¹³. Les données théoriques et empiriques¹⁴ collectées ont servi à l'analyse dans une approche historico-

¹²Voir P. NOUDJENOUME (1999), *La démocratie au Bénin. Bilan et perspectives*, Paris, L'Harmattan, 395 p ; J.F. AIVO (2006), *Le juge constitutionnel et l'état de droit en Afrique. L'exemple du modèle béninois*, Paris, L'Harmattan, 222 p ; J.F. AIVO (2007), *Le Président de la République en Afrique noire francophone. Genèse, mutations et avenir de la fonction*, Paris, L'Harmattan, 643 p ; J.F. AIVO (2014), (dir), *La Constitution béninoise du 11 décembre 1990 : un modèle pour l'Afrique ?*, Paris, L'Harmattan, 798 p ; A.D. ADAMON (1995), *Le renouveau démocratique au Bénin. La Conférence Nationale des Forces Vives et la période de Transition*, Paris, L'harmattan, 184 p ; R. BANEGAS (2003), *La démocratie à pas de caméléon. Transition et imaginaires politiques au Bénin*, o.p. cit., 494 p ; N. BAKO-ARIFARI (1995), «Démocratie et logiques du terroir au Bénin », *Politique africaine*, n° 59, p.p. 7-24 ; J-F. BAYART (2006), *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, Nouvelle édition, 439 p ; M. DISSOU (2002), *Le Bénin et l'épreuve démocratique, leçons des élections de 1991 à 2001*, Paris, L'Harmattan, 163 p ; A. ZINZINDOHOUE (2016), *Réflexion sur le multipartisme béninois et son incidence sur l'évolution de la nouvelle expérience démocratique*, Hanns Seidel Foundation, p. 26

¹³Un phénomène de repli sur soi à l'échelle collective, une manifestation de l'égoïsme politique ethnique ou régionaliste, un refus de l'intégration donnant lieu à l'expression de sentiments politiques négatifs, voire de haine, à l'endroit des autres partis politiques.

¹⁴Des données documentaires ont été collectées dans les bibliothèques de la Faculté de droit et de science politique, la Chaire unesco des droits de la personne humaine et de la démocratie, l'Ecole nationale d'administration et de la magistrature, la bibliothèque de l'Assemblée nationale, la bibliothèque nationale et la direction des archives nationales à Porto-Novo. Des entretiens semi-directionnels ont été réalisés avec quelques personnalités politiques membres des différents partis et coalitions politiques étudiés.

comparative. Deux hypothèses sont formulées et constituent la trame du développement de la réflexion. La première soutient que les premières expériences de formation de la conscience politique nationale au lendemain de la restauration de la démocratie en 1990, sont celles de conquête du pouvoir. Deux périodes sont distinguées à savoir: celle de la transition démocratique et celle de consolidation démocratique (I). La deuxième hypothèse postule que les expériences qui ont suivi les premières sont celles de gestion du pouvoir. Elles sont classées en deux catégories à savoir: celles achevées et celles inachevées (II).

I- LES EXPÉRIENCES DE FORMATION DE LA CONSCIENCE POLITIQUE NATIONALE PAR LES COALITIONS DE CONQUÊTE DU POUVOIR

Les expériences de conquête du pouvoir ont été faites pendant les périodes de transition (A) et de consolidation démocratique (B).

A- LES EXPERIENCES DE LA PERIODE DE TRANSITION DEMOCRATIQUE¹⁵ DANS LA FORMATION DE LA CONSCIENCE POLITIQUE NATIONALE

L'Union pour le Triomphe du Renouveau Démocratique (UTR) et la Coalition des Forces Démocratiques (CFD) sont l'une des premières expériences de formation de la conscience politique nationale en vue de la conquête du pouvoir au lendemain de la conférence des forces vives de la nation en 1990 au Bénin. L'UTR avait soutenu la candidature du président Nicéphore Soglo en 1991 (1) alors que la CFD avait choisi le président Mathieu Kérékou en 1996 (2)

1- La formation de la conscience politique nationale par la conquête du pouvoir par Nicéphore Soglo.

Selon G. Hermet, « *la démocratisation est une course d'obstacles où les dirigeants habiles parviennent non seulement à négocier tel ou tel virage politique ..., mais à orienter cette*

¹⁵La transition est l'intervalle généralement court entre deux régimes. Ainsi, elle est délimitée d'un côté par un processus de dissolution d'un régime autoritaire et d'un autre côté par l'installation d'une forme de démocratie, par le retour à une forme de pouvoir autoritaire ou par l'émergence d'une issue révolutionnaire. Elle comprend elle-même deux sous-phases à savoir : la libéralisation politique, moment où les libertés sont concédées, avec notamment l'autorisation des partis politiques et des associations ; et le passage à la démocratie, matérialisé par l'organisation des premières élections libres. Voir G. O'DONNEL, P. SCHMITTER et L. WHITEHEAD (1986), *Transitions from authoritarian rule*, the Johns Hopkins University Press, Baltimore, Londres, p. 76; M. GAZIBO (2009), « Les transitions démocratiques en Afrique », in A. COHEN, B. LACROIX, P. RIUTORT, *Nouveau manuel de science politique*, collection manuels, grands repères, la découverte, Paris, France, p. 219.

dynamique sur une trajectoire de long terme. »¹⁶ La conférence des forces vives de la nation avait jeté les bases d'un nouvel ordre politique et imposé les prémices d'une autre légitimité démocratique. Cet ordre politique s'est enraciné dans un espace qui était précaire au départ mais qui, avec le temps, s'est donné un visage.

La conférence des forces vives de la nation a fait réapparaître Nicéphore Soglo au-devant de la vie politique béninoise. Inspecteur des finances, ancien ministre des finances sous son oncle, le président Christophe Soglo, et administrateur de la Banque mondiale, président de la commission des affaires économiques à la conférence nationale, il a dirigé le gouvernement de transition au poste de Premier ministre. L'élection présidentielle de 1991 présentait un enjeu particulier. En effet, cette élection marquait la rupture avec dix-huit (18) années de régime révolutionnaire sans partage assorties de violations des droits humains¹⁷. Elle constituait l'une des élections les plus ouvertes au Bénin. Les candidats devaient proposer un nouveau pacte aux populations pour rompre avec la monotonie du passé et renouer avec l'Etat de droit démocratique¹⁸. Le candidat Nicéphore Soglo présentait un avantage certain sur les autres. En effet, d'ethnie *fon* majoritaire dans les départements du *Zou*, de *l'Atlantique* et originaire d'*Abomey*, Nicéphore Soglo avait dirigé avec succès la transition d'un an. Il avait réussi à relancer l'économie, remettre les Béninois au travail, payer régulièrement les salaires au point où il était surnommé par certains journaux « *Hercule* »¹⁹ en référence au travail gigantesque qu'il abattait. N'étant membre d'aucun parti politique, il a été porté par une coalition de partis et de mouvements politiques dénommés « *Union pour le Triomphe du Renouveau démocratique (UTR)* » dans laquelle figuraient la plupart des ministres de la transition et certains anciens barons de la révolution qui ont vite retourné leur veste. Il surfa sur ses résultats élogieux de la période transitoire pour se porter candidat. L'UTR trouva des alliés dans tous les départements du Bénin.

¹⁶G. HERMET (1983), *Aux frontières de la démocratie*, Paris, PUF, p. 207.

¹⁷Voir P. NOUDJENOUME (1999), *La démocratie au Bénin (1988-1993). Bilan et perspectives*, Paris, l'harmattan, 395 p ; B. GBADO (1991), *Bénin : Passage d'un régime autoritaire à un Etat de droit. En marche vers la liberté, mai 1985-février 1990*, CNPMS, Porto-Novo (Bénin), 92 p ; B.G.GBAGO (2001), *le Bénin et les droits de l'homme*, Paris, l'Harmattan, coll Etudes Africaines.

¹⁸Voir R.CARRÉ de MALBERG (2003), *Contribution à la théorie générale de l'Etat*, Dalloz, Sirey ; H. Kelsen (2004), *La démocratie. Sa nature, sa valeur*, Dalloz, Sirey.

¹⁹A.D. ADAMON (1995), *Le renouveau démocratique au Bénin. La Conférence Nationale des Forces Vives et la période de Transition*, Paris, l'harmattan, p. 123.

Mais la proximité ethnique de son candidat joua dans les départements de l'*Atlantique* et du *Zou*. Il réunit 62,5% des voix dans l'*Atlantique* majoritairement peuplé de *fon* et apparentés (83,1%) et 70,7% des voix dans le *Zou* dont il est originaire. Ces élections font réapparaître la rivalité *fon-nago* dans ce département. Si Nicéphore Soglo était sorti gagnant dans le *Zou*, sa victoire ne dépassa guère les communes du plateau d'*Abomey* (*Djidja, Abomey, Agbangnizoun, Bohicon, Zogbodomey et Za-Kpota*) et de la zone *Agonlin* (*Ouinhi, Covè, Zangnanado*). Son grand rival de l'époque, le président Mathieu Kérékou, s'imposa dans la zone nord du département majoritairement peuplé de *nago* et apparentés (*Dassa, Savalou, Bantè, Glazoé, Savè, Ouèssè*) dont les cadres avaient fortement soutenu le régime révolutionnaire dont il était le chef.

Cette rivalité transparait aussi dans les résultats de Nicéphore Soglo dans le département de l'*Ouémé* fortement peuplé de *nago* dans sa zone septentrionale. Ses cadres avaient toujours contesté l'hégémonie des *gouns* du sud du département. La candidature de Nicéphore Soglo représentait l'opportunité de prendre la revanche sur les *gouns* de la région. Il fit ses meilleurs scores dans les communes peuplées majoritairement de *nago* et apparentés (*Kétou, Pobè, Ifangni, Sakété et Adja-Ouèrè*). En effet, alors qu'il venait d'être élu en 1991, président de la République, Nicéphore Soglo tomba malade. Evacué à l'hôpital militaire du Val de Grâce en France, les différents soins n'ont pu le sortir d'affaire. C'est à ce moment que ses proches décidèrent de recourir à la médecine traditionnelle sous la houlette du roi de *Kétou* qui réussit à le guérir. Cette situation révéla au grand jour les relations entre le président Nicéphore Soglo et la cour royale de *Kétou* et les influences de cette dernière dans l'élection présidentielle dans la zone. Malgré le soutien de Joseph Adjignou Kèkè, avocat et président du Rassemblement national des démocrates (RND) dans le département, Nicéphore Soglo réunit 17,7 % des voix contre 52,5% et 15,2% des voix respectivement à Albert Tévoèdjè et Adrien Houngbédji, leaders *gouns*. Dans le *Mono* proche du Togo dont est originaire sa mère, Nicéphore Soglo engrangea des voix dans les communes majoritairement peuplées de *mina* et apparentés, ethnie de sa génitrice (*Athiémé, Comè, Grand-Popo, Houéyogbé, Lokossa*). En réunissant 23% des voix, il délaissa les communes peuplées d'*adja* et apparentés à son rival *adja*, Amoussou Bruno (39.3%), natif du département. Au nord, dans l'*Atacora*, l'UTR obtint 6, 7% des voix malgré le soutien des courtiers politiques²⁰

²⁰Voir R. BANÉGAS (2003), *La démocratie à pas de caméléon. Transition et imaginaires politiques au Bénin*, o.p. cit. p. 324.

membres du gouvernement de transition²¹. L'existence d'un important pôle urbain constitue un facteur essentiel à l'élaboration d'une conscience collective²². Ainsi, dans le *Borgou*, au nord, il bénéficia du soutien de la forte communauté de « *sudistes* » majoritairement *fon* de la ville de *Parakou*. Son ministre de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche, Mama Adamou N'diaye, lui vint en appui dans les communes de la zone septentrionale de ce département. Mais, ces soutiens n'empêchèrent pas le général Mathieu Kérékou (86,5%) de prendre une large avance sur lui (8,5%).

Sa qualification au second tour face à son rival Mathieu Kérékou et le report de voix dont il bénéficia de la part de la plupart des candidats²³ lui permirent de gagner l'élection avec 65,7% de voix dont 6,4% dans l'*Atacora*, 93,2% dans l'*Atlantique*, 3,6% dans le *Borgou*, 81,5% dans le *Mono*, 91% dans l'*Ouémé* et 90,7% dans le *Zou*. Ainsi, en dehors des départements du sud et du centre (*Ouémé*, *Atlantique*, *Mono* et le *Zou*), l'UTR ne réussit pas à impacter les électeurs du nord (*Atacora*, *Borgou*). Ils s'alignèrent à plus de 90% derrière le fils du terroir qu'est Mathieu Kérékou. La présence des courtiers politiques locaux, ministres et cadres à divers niveaux de l'administration n'a pu rien faire. La personne du candidat, son origine ethnique et sa région prirent le pas sur son projet de société et la coalition qui le soutint. Les frontières ethniques c'est-à-dire les frontières des groupes humains ont pris le pas sur les frontières politiques. Malgré le fait que nombre d'ethnies soient géographiquement mêlées par les mouvements naturel et migratoire, les cartes politiques n'ont pu être modifiées. Chaque ethnie minoritaire au sein d'un groupe ethnique majoritaire a préservé sa culture politique. La conscience politique est restée une conscience ethnique et régionaliste et demeure infranationale.

Une fois élu en 1991, le président Nicéphore Soglo se mit au travail. Il réussit à redresser l'économie à travers des réformes tous azimuts dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'administration et des finances. Ces réformes rencontrent des résistances au niveau de l'administration et du parlement. La coalition UTR étant post-législative, le président Nicéphore

²¹Théophile NATA, originaire de l'*Atacora* était ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement de transition.

²²J.-L. AMSELLE, E. M'BOKOLO (1999), *Au cœur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et Etat en Afrique*, Paris, La Découverte, p. 75.

²³Le candidat Albert Tévoèdjè avait appelé ses militants à voter selon leur conscience.

Soglo ne pouvait compter que sur une coalition de députés acquis à ses actions mais dont la position variait au gré des intérêts et des événements. Dans cette atmosphère, une nouvelle coalition se mit en place pour soutenir la candidature du général Mathieu Kérékou à l'élection présidentielle de 1996 (2).

2- La formation de la conscience politique nationale par la conquête du pouvoir par Mathieu Kérékou.

L'élection présidentielle de 1996 a enregistré au premier tour une surprise générale. En effet, alors que tout le monde l'avait presque oublié, après la transmission du pouvoir au président Nicéphore Soglo le 4 avril 1991, le président Mathieu Kérékou annonce en janvier 1996 sa candidature au stade Charles de Gaulle de Porto-Novo. Face au succès de la Renaissance du Bénin, nouveau parti soutenant l'action du président de la République, aux élections législatives de 1995 où il a réussi à faire élire vingt députés²⁴, devenant ainsi le premier parti de l'échiquier politique national, certains leaders de l'opposition changèrent de fusil d'épaule. Ils se rendirent compte de leur incapacité individuelle à battre le chef de l'Etat à l'élection présidentielle. Au nombre de ceux-ci figuraient le professeur Albert Tévoèdjè dans *l'Ouémé* et Sévérin Adjovi, deuxième vice-président de l'Assemblée nationale et originaire de *l'Atlantique*. Président du parti Notre cause commune, le professeur Albert Tévoèdjè s'est imposé comme le plus irréductible des adversaires du président Nicéphore Soglo. En effet, l'inimitié entre les deux hommes remonte à la période de transition. Au moment où le président Nicéphore Soglo était élu Premier ministre de la transition, il aurait déclaré qu'il n'était pas intéressé par le pouvoir et qu'il partirait une fois sa mission terminée. Le professeur Albert Tévoèdjè avait cru un instant que cette déclaration était transformée en un principe inscrit dans le rapport de la conférence pour éviter que le Premier ministre ne soit juge et partie²⁵. Mais, contre toute attente, le président Nicéphore Soglo passa outre sa déclaration en se portant candidat à l'élection présidentielle de 1991. Le professeur Albert Tévoèdjè évoqua sans succès cette incompatibilité devant le Haut conseil de la République qui jouait le rôle de Cour constitutionnelle en attendant la mise en place de cette dernière²⁶. Par ailleurs, le président Nicéphore Soglo n'avait pas digéré le fait que le professeur

²⁴ Voir Assemblée nationale, *50 ans de vie parlementaire au Bénin. L'histoire du pouvoir législatif des indépendances à nos jours*, actes du colloque parlementaire du cinquantenaire, p. 237.

²⁵ Voir E.D. ZINSOU (2012), *En ces temps là...*, Mémoires. Paris. éd Riveneuve. p. 241.

²⁶ V.E. ADJOVI (1998), *Une élection libre en Afrique*, Paris. Karthala. p. 95.

Albert Tévoédjrè, avant le second tour de l'élection présidentielle de 1991, ait demandé à ses électeurs de voter « *selon leur conscience* ». Pour lui, ce mot d'ordre équivalait à un soutien hypocrite au président Mathieu Kérékou. De même, le président Nicéphore SOGLO répétait à l'envi que lorsqu'il était gravement malade, juste après son élection à la présidence, le professeur Albert Tévoédjrè, le croyant à l'article de la mort, était parti signer un pacte avec le président Mathieu Kérékou pour que celui-ci reprenne le pouvoir et le nomme Premier ministre²⁷. Cette histoire vicia les relations entre les deux hommes. L'inimitié personnelle se déplaça sur le terrain politique. Mais en réalité, le professeur Albert Tévoédjrè accusait le président Soglo d'une dérive autoritaire dans la gestion du pouvoir et l'avait rendu responsable de la débâcle électorale de son parti aux élections législatives de 1995 où il n'obtint que trois députés contre six sous la précédente législature. Il attribue ce recul à l'effet du pouvoir et à la corruption de l'électorat par ses adversaires²⁸.

Dans ces conditions, il décida de ne pas se présenter à l'élection présidentielle et son parti jeta son dévolu sur le président Mathieu Kérékou. Il fut rejoint par Sévérin Adjovi, leader du Front pour la démocratie et l'unité et le Front d'action pour le renouveau démocratique (FARD Alafia), un grand parti fortement implanté dans la région septentrionale du pays. Troisième force politique de l'Assemblée nationale avec dix députés tous originaires du nord du Bénin, parmi lesquels d'anciens collaborateurs du président Mathieu Kérékou, les militants du FARD Alafia considéraient que le président Nicéphore Soglo marginalisait les cadres de cette région. Les forces de l'opposition acquises à la cause du président Mathieu Kérékou mettent sur pied la Coalition des forces démocratiques (CFD) et se transformèrent en courtiers politiques dès le premier tour contrastant ainsi avec leur stratégie de 1991. Leur stratégie contribua à réduire sensiblement le nombre de candidats²⁹. Le président Mathieu Kérékou activa le réseau politique révolutionnaire. Les anciens comités de défense de la révolution, les comités d'organisation des jeunes, des femmes etc nostalgiques du passé se mirent en branle. Les anciens chefs de district, préfets, directeurs et commis à divers niveaux se mobilisèrent pour défendre la cause de leur mentor. Ainsi, au nord, le président Mathieu Kérékou obtint 86, 51% des voix dans *l'Atacora* et

²⁷*Ibid.*

²⁸Entretien avec l'intéressé le 22 Février 2012.

²⁹De 13 en 1991, l'élection présidentielle de 1996 enregistra 6 candidats.

80, 82% dans le *Borgou*. Dans le *Zou*, son retour sur la scène politique remobilisa les cadres *nago* de la zone septentrionale du département. Il fit presque jeu égal avec le président Nicéphore Soglo dans les communes du *Zou-nord* fortement peuplées de *nago* et apparentés et qui se reconstituaient en faveur de Nicéphore Soglo dès les élections législatives de 1995 (*Dassa, Savalou, Bantè, Glazoué, Ouèssè et Savè*). Au sud, le président Mathieu Kérékou obtint, 15, 23% de voix dans l'*Atlantique*. Dans l'*Ouémé*, Adrien Houngbédji (61,07%) s'est repositionné comme leader politique de la zone avec le retrait du professeur Albert Tévoèdjèrè. Il a amélioré son score de 45, 87% par rapport à 1991(15, 2%). Le soutien du professeur Albert Tévoèdjèrè (52,5% en 1991) au président Kérékou (3,1% en 1991) n'a pas eu les résultats escomptés au premier tour dans ce département, mais a permis à ce dernier d'améliorer son score (14,83% en 1996). Les électeurs se sont rapidement repositionnés derrière le fils du terroir qu'était Adrien Houngbédji. Dans le *Mono*, la candidature de Bruno Amoussou ne lui permit pas d'avancer dans la zone *Adja*. Il disputa âprement le terrain à Nicéphore Soglo dans la zone *mina* où il était soutenu par Moïse Mensah. Mathieu Kérékou (33,94%) se qualifia pour le second tour qu'il gagna avec 52, 49% dont 95,58% des voix dans l'*Atacora*, 85,45% dans le *Borgou*, 56,90% dans le *Mono*, 68,62% dans l'*Ouémé* grâce au report de voix de Bruno Amoussou et d'Adrien Houngbédji. Nicéphore SOGLO conserva son influence du premier tour dans le *Zou* avec 79,94% et dans l'*Atlantique* avec 70,42%.

Pour la seconde fois consécutive la coalition gagnante de l'élection a limité son influence aux régions dont sont originaires ses leaders. Si Nicéphore Soglo a pu conserver son influence dans ses fiefs de l'*Atlantique* et du *Zou*, il délaissa les régions de l'*Ouémé* et du *Mono* gagnées en 1991 au profit de son rival au second tour qui bénéficia du soutien des leaders politiques de ces zones. La culture politique communautaire a pris le pas sur ses réalisations socio-économiques. La conscience politique nationale se trouva en butte au vote ethno-régionaliste. L'élection présidentielle de 2011 fit apparaître une nouvelle expérience de conquête du pouvoir dans la phase de consolidation démocratique (B).

B- LES EXPERIENCES DE LA PERIODE DE CONSOLIDATION DEMOCRATIQUE
³⁰DANS LA FORMATION DE LA CONSCIENCE POLITIQUE NATIONALE

L'élection présidentielle de 2011 n'a pas présenté le même enjeu que celle qui l'a précédée. La gestion du pouvoir du président Boni Yayi par évitement des partis politiques l'ayant soutenu au second tour en 2006, a fait regrouper ces derniers dans une alliance dénommée « Union fait la Nation ». Cette forme de coalition de l'opposition en essor en Afrique (1) présente la particularité d'être au Bénin, celle du combat du régionalisme par le régionalisme (2).

1- L'expérience de formation de la conscience politique nationale par la coalition de l'opposition en vogue en Afrique.

Depuis la restauration de la démocratie en Afrique dans les années 1990 et l'adoption de l'élection comme mode de dévolution du pouvoir et d'alternance à la tête des Etats, deux théories s'opposent au sein de la classe politique de l'opposition : candidature unique et candidature plurielle. La première, se fonde sur un calcul mathématique et propose une entente pré-électorale visant à choisir un candidat unique devant affronter le président sortant ou le candidat du pouvoir. Quant à la seconde théorie, qui n'est opérante qu'en cas d'un scrutin à deux tours, elle encourage

³⁰Pour les théoriciens, la consolidation constitue une phase plus longue de la démocratie et se définit comme « *le processus d'institutionnalisation et de légitimation du régime issu de la transition* ». Elle requiert une certaine robustesse et une capacité du système à supporter les crises sans succomber, mais aussi un certain niveau de performance, notamment sur les plans économique et de la qualité du fonctionnement des institutions. Voir M.BRATTON et N. VAN DE WALLE (1997), *Democracy experiments in Africa : regime transitions in Comparative Perspective*, Cambridge University Press, Cambridge, p. 78; D. BEETHAM (1994), "Conditions for democratic consolidation", *Review of African Political Economy*, n° 60, p.p. 157-172; G.DUCATENZEILER et D. ETHIER (2001), « La consolidation démocratique : nouveaux questionnements », *Revue internationale de politique comparée*, vol 8, N° 2, p. 45.

les candidatures plurielles au premier tour, l'entente n'étant envisageable qu'au second tour à travers le mécanisme du report des voix.

La deuxième théorie a été expérimentée dans la plupart des pays africains francophones avec des résultats mitigés. Le cas de la Côte d'Ivoire est atypique et mérite qu'on s'y attarde. En effet, dans la perspective de l'élection présidentielle du 31 octobre 2005 en Côte d'Ivoire, les quatre principaux partis ivoiriens d'opposition³¹ ont signé ensemble le mercredi 18 mai 2005, à Paris, une plateforme pour le Rassemblement des Houphouétistes qui a donné naissance au Rassemblement houphouétiste pour la démocratie et la paix (RHDP). Aux termes de cet accord, chacun des partis signataires déclare solennellement son attachement à l'houphouétisme. Outre cet aspect, le rassemblement a pour objectif, par le biais de l'élection présidentielle, de restaurer l'autorité de l'Etat, l'image et la dignité de la Côte d'Ivoire, ainsi que le fonctionnement régulier des institutions de la république. Aussi, la coalition, en n'instituant pas l'organisation d'élections afin de présenter un seul candidat émanant d'elle, laisse-t-elle les partis signataires libres de présenter leur propre candidat au premier tour. Au second tour, le candidat le mieux placé des signataires obtiendra le soutien ou le report des voix des autres. Par ce jeu, chacun des trois principaux partis a conservé son influence territoriale au premier tour. Le nord majoritairement peuplé de *dioulas* et *sénoufos* a voté pour le Rassemblement des républicains (RDR) de Alassane Ouattara et le sud-ouest peuplé de *bétés* et assimilés est resté acquis à la cause du Front populaire ivoirien (FPI) de Laurent Gbagbo (non membre du RHDP) alors que l'est, pays des *Baoulés* reste acquis pour le Parti démocratique de la Côte d'Ivoire (PDCI) de Henry Konan Bédié. Au second tour de l'élection présidentielle du 28 novembre 2010, les signataires du RHDP ont tous appelé à voter pour Alassane Ouattara. Ainsi, son influence territoriale a été étendue aux zones acquises au PDCI et ses alliés au premier tour. Ce qui lui permit de remporter ladite élection avec 54,1% des voix³². Cette expérience a permis d'asseoir une conscience politique nationale d'emprunt qui

³¹Le PDCI de Henri Konan Bédié, le RDR d'Alassane Ouattara, l'UDPCI d'Albert Mabri Toikeuse et le MFA d'Innocent Kobenan Anaky;

³²Ce chiffre proclamé par la Commission électorale nationale indépendante a été contesté par le président sortant Laurent Gbagbo qui saisit le Conseil constitutionnel. Ce dernier annula les votes de sept départements du nord, sous contrôle des ex-rebelles depuis 2002 et proclama la victoire de Laurent Gbagbo avec 51,45% des voix. Ce résultat fut contesté par Alassane Ouattara et l'ONUCI, en vertu de l'accord de Ouagadougou, certifia la victoire de Ouattara qui fut reconnu par la communauté internationale (l'ONU, l'Union européenne, la CEDEAO, l'UEMOA etc) comme le président élu démocratiquement de la Côte d'Ivoire.

ne serait possible sans la présence des leaders des différentes régions acquises à la cause d'Allassane Ouattara. Mais, elle ne doit pas perdre de vue ses limites étant donné que la carte électorale de la Côte d'Ivoire au second tour de l'élection présidentielle de 2010, laisse clairement apparaître un clivage à l'ouest largement acquis à la cause de Laurent Gbagbo.

Une situation similaire se produisit au Niger dans un jeu de chaise musicale. Après le coup d'Etat du 18 février 2010, qui emporta le président Mamadou TANDJA³³ du Mouvement National pour la Société de Développement (MNSD), l'élection présidentielle fut annoncée pour le 31 janvier 2011. Dans la perspective de cette élection, les partis membres de la Coordination des Forces Démocratiques pour la République (CFDR), l'ancienne opposition ayant combattu le régime déchu du président Tandja Mamadou, ont signé en juillet 2010, un pacte politique dans lequel ils se sont engagés à œuvrer ensemble pour conquérir le pouvoir. Ainsi, ils décident de soutenir le candidat le mieux placé au second tour face au candidat du pouvoir déchu. Mais, à la surprise générale, le pacte de la CFDR a brutalement volé en éclats avant le premier tour de l'élection présidentielle. Trois des principaux leaders (Hama Amadou, Mahamane Ousmane et Amadou Boubacar Cissé) de la CFDR et candidats à l'élection présidentielle, tournent le dos à la coordination, pour se rapprocher des candidats de l'Alliance des forces pour la démocratie et la République (AFD/R), ancienne majorité du régime du président Tandja Mamadou. Ils signent un nouveau pacte dénommé l'Alliance pour la réconciliation nationale. Par ce nouveau pacte, ils s'engagent à conquérir le pouvoir en soutenant le candidat le mieux placé au second tour pour gagner les élections. A l'issue du premier tour, le candidat du Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme (PNDS-Tarayya), M. Mahamadou Issoufou, (36,06%) membre du CFDR, et celui du Mouvement national pour la société de développement (MNSD-Nassara), parti du président déchu, Seïni Oumarou (23,24%) se qualifient pour le second tour. Entre les deux tours, l'Alliance pour la réconciliation nationale se cassa. Le candidat arrivé troisième au premier tour,

³³Elu président en 1999 pour un mandat de cinq ans, il fut réélu en 2004 pour un second et dernier mandat. Avant la fin de son second mandat le 31 octobre 2009, il annonça son intention de rester au pouvoir au-delà de son mandat pour poursuivre l'œuvre entamée. Après le refus du parlement de s'associer à une révision de la constitution qui maintiendrait le chef de l'Etat dans ses fonctions au-delà du terme de son mandat, et malgré l'avis n° 2/CC du 25 mai 2009 de la Cour constitutionnelle privant l'initiative de révision de toute légalité, le président Tandja neutralisa les contre-pouvoirs hostiles à son projet. Il dissout le parlement et la Cour constitutionnelle et prolonge par référendum le mandat en cours de trois ans. Le 18 février 2010, il fut renversé par un coup d'Etat militaire.

Hama Amadou (19,82%) lâche la nouvelle alliance pour rejoindre et ressusciter l'alliance défunt, la CFDR dont le candidat, Mahamadou Issoufou, gagna l'élection face au candidat de l'ANR.

Si cette stratégie a réussi dans ces pays, dans d'autres, l'idée d'une candidature unique de l'opposition présentée comme un gage de sa victoire face au candidat du pouvoir, n'a pas permis de gagner les élections. Elle fut expérimentée sans succès au Togo en 2005³⁴ et au Gabon en 2009³⁵. L'expérience fut reprise avec les mêmes résultats en 2016 avec la candidature de Jean Ping face à celle de Ali Bongo Odimba.

Mais, cette logique de rassemblement des partis de l'opposition au sein d'un creuset unique n'a pas marché partout en Afrique. Elle échoua au Cameroun à l'élection présidentielle de 2004 et celle de 2011, au Sénégal à l'élection présidentielle de 2007 et celle de 2012³⁶, en République Démocratique du Congo à l'élection présidentielle de 2011, en Guinée aux élections présidentielles de 1998 et 2010. Cela n'a toutefois pas empêché l'un des candidats de l'opposition de se qualifier pour le second tour et de gagner l'élection au Sénégal en 2012. Aussi, dans le même pays, Abdoulaye Wade a-t-il gagné l'élection en 2000 sans le soutien de tous les partis de l'opposition. On en conclut que la victoire d'un candidat de l'opposition n'est pas nécessairement

³⁴Quelques instants après l'annonce du décès du président Gnassingbé Eyadéma, son fils Faure Gnassingbé fut désigné président de la République togolaise pour cause de vacance de ce poste en violation de l'article 144 de la constitution. Face à la condamnation unanime de la communauté internationale, aux sanctions imposées par la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union africaine (UA) et aux violentes manifestations qui se sont déroulées dans les rues de Lomé, il a finalement démissionné de son poste de président par intérim. Un autre président de l'Assemblée nationale fut élu pour conduire la vacance du pouvoir. Après plusieurs semaines de discussion, la coalition des six partis de l'opposition démocratique togolaise a choisi Bob Akitani de l'Union des forces du changement (UFC) comme son candidat unique. Les élections qui eurent lieu débouchèrent sur la victoire fortement contestée de Faure Gnassingbé.

³⁵Les partis de l'opposition ont senti la nécessité de se regrouper dans un grand ensemble dénommé l'Union nationale (UN). Ce nouveau grand parti procède de la fusion de trois partis dont l'Union gabonaise pour la démocratie et le développement (UGDD), le Mouvement africain pour le développement (MAD) et le Rassemblement national des républicains (RNR) auxquels se sont associés cinq autres candidats. Mais, en janvier 2011, le candidat arrivé troisième à l'élection présidentielle de 2009, André Mba Obame, Secrétaire exécutif de l'UN, s'autoproclame président et forme son gouvernement. Le gouvernement dissout l'Union nationale. Voir *Jeune Afrique* n° 2657 du 11 au 17 décembre 2011, p 33.

³⁶Dans la perspective de l'élection présidentielle de 2012, les partis politiques et quelques mouvements s'opposant à l'action du président Abdoulaye Wade se sont regroupés dans la coalition « Benno Siggil Senegaal » avec pour objectif de désigner un candidat unique pour l'élection présidentielle de 2012. Ainsi le profil du candidat a été identifié avec la mention de plusieurs critères dont celui de la représentativité. Mais, le consensus n'a pu se faire pour désigner le candidat unique de l'alliance. Ousmane Tanor Dieng, Macky Sall et Idrissa Seck démissionnèrent de l'alliance qui dut se rabattre sur le candidat Moustapha Niasse de l'Alliance des forces de progrès. Au second tour, les candidats de l'opposition se ralliaient tous à Macky Sall et il fut élu président face au président sortant Abdoulaye Wade.

liée à son soutien par tous les partis politiques de l'opposition dès le premier tour³⁷. Certes, une coalition des partis de l'opposition dès le premier tour accroît les chances de son candidat. Mais, sa victoire finale dépend moins de son soutien par tous les partis de l'opposition que de son charisme, l'ancrage territorial de son propre parti, des autres partis de l'opposition pouvant leur permettre d'appeler à une conscience politique nationale, leur capacité de mobilisation et la transparence des élections. Que ce soit au Niger, au Togo, en Côte d'Ivoire etc, la conscience politique est restée infranationale. Les frontières ethniques résistent aux mutations politiques. Contrairement au RHDP constitué de partis de toutes les régions de la Côte d'Ivoire, l'Union fait la Nation a été constituée des partis d'une même région du Bénin (2).

2- Le combat du régionalisme par le régionalisme dans la formation de la conscience politique nationale par l'Union fait la nation.

L'échec successif des accords de gouvernement du président Boni Yayi avec aussi bien ceux qui l'ont soutenu au second tour de l'élection présidentielle de 2006 que pour retrouver une majorité politique à l'Assemblée nationale en 2007, a poussé les premiers à se retrouver au sein d'un grand bloc dénommé « Union fait la nation (UN) ». Ce regroupement était le couronnement du groupe des quatre « G4 composé du Parti social démocrate (PSD), du Parti du renouveau démocratique (PRD), du Mouvement africain pour la démocratie, le développement économique et le progrès (MADEP) et de la Renaissance du Bénin (RB) » qui signa le 02 septembre 2009, un protocole d'accord pour une candidature unique à l'élection présidentielle de 2011. La signature de ce protocole donne à Adrien Houngbédji, président du PRD et membre de la coalition, l'espoir de bien tenter sa dernière chance à l'élection présidentielle de 2011 au Bénin³⁸. Profitant de la célébration du 75^{ème} anniversaire de naissance du président Soglo avec qui il a eu des relations tumultueuses, il se réconcilie avec lui et pose les jalons d'un nouveau départ : *«...votre passage aux affaires a été marqué par la bonne gouvernance, la démocratie et le rayonnement international de notre cher pays le Bénin. Sur ces trois points, le régime dit du changement³⁹ a*

³⁷L'exemple du Bénin en 2011 le démontre. Regroupé au sein de la coalition dénommée Union fait la nation, le candidat des principaux partis de l'opposition, Adrien Houngbédji, n'a pu évincer le président sortant à l'élection présidentielle de 2011.

³⁸Il a eu plus de 70 ans en 2016 et ne pourra plus se présenter aux élections présidentielles conformément à l'article 44 de la Constitution.

³⁹Référence à la présidence de Boni Yayi qui a prôné le changement.

manifesté de graves lacunes...Je dois avouer ne pas toujours avoir été à vos côtés par le passé. Certaines de nos campagnes électorales ont été tumultueuses. J'ai été je l'avoue fébrile et inquiet et j'ai manqué de confiance et de perspective, face aux soubresauts. Mon souci était de préserver les miens et leurs acquis : de ce souci découlèrent mes choix. Je ne voulais pas fait du mal. Mais puisque j'ai fait mal j'en demande pardon... »⁴⁰. Le président Nicéphore Soglo accepte sa main tendue par la référence à l'histoire pré-coloniale « ...Quand Tofa et Béhanzin se divisent, alors le pays va à sa perte⁴¹... S'il y a des trous dans la jarre de Guézo⁴², il faut en prendre conscience...On ne peut bâtir l'avenir sans cicatrifier les plaies du passé. Il n'y a pas d'avenir sans pardon. »⁴³.

Cette théâtralisation de la vie politique béninoise accélère le processus de création du grand regroupement. Après avoir tenu sa convention nationale, adopté ses textes fondamentaux, l'UN désigne les membres de sa direction⁴⁴. Celle-ci est composée uniquement des partis politiques ayant leur fief électoral au sud et au centre du Bénin⁴⁵. Cette convention ouvre la voie au vœu de ses acteurs qui est d'aller à l'élection présidentielle de 2011 avec un candidat unique pour accroître leur chance de gagner. Cette composition régionaliste de l'UN fut fortement dénoncée par la coalition au pouvoir qui y voyait une menace sur l'unité nationale. Pour Bruno Amoussou, président de l'UN, « l'UN a une assise nationale. Ce n'est pas un regroupement régionaliste, comme le clament ceux qui ont peur de la création de ce vaste regroupement de partis politiques..... , toutes les représentations de l'UN seront visibles dans

⁴⁰*Fraternité* n° 2477 du 30 novembre 2009, p. 2.

⁴¹En référence à la mésentente entre Tofa et Béhanzin ayant poussé le premier à demander le soutien de l'armée française qui a défait le second pendant la guerre coloniale contre le royaume de Danxomè.

⁴²Il fut roi à Abomey d'où est originaire Nicéphore Soglo. Il choisit la jarre trouée comme symbole pour prôner l'unité du royaume fortement divisé à son accession au trône par un coup d'Etat du palais ayant évincé Adandozan dont il était le ministre de la Défense.

⁴³*Fraternité* n° 2477 du 30 novembre 2009, p. 2.

⁴⁴*Matinal* n° 3283 du 1^{er} février 2010, p. 2. Elle a pour président d'honneur Nicéphore D. Soglo ; président : Bruno Amoussou, coordonnateur général : Kolawolé Idji ; coordonnateur général adjoint 1 : Augustin Ahouanvoèbla ; coordonnateur général adjoint 2 : Georges Bada etc.

⁴⁵L'Alliance Force clé de Lazare Sèhouéto dont le fief électoral se trouve dans le département du Zou (centre du Bénin) et dans le département de l'Atlantique (sud du Bénin), le Mouvement africain pour la démocratie, le développement économique et le progrès (MADEP) dont le fief électoral se trouve dans le département du Plateau (sud-est), le Parti de la renaissance du Bénin (RB) dont le fief électoral se trouve dans le département du Zou (centre) et Cotonou (sud), le Parti du renouveau démocratique (PRD) dont le fief électoral se trouve dans le département de l'Ouémé (sud-est) et du Littoral (sud), le Parti social démocrate (PSD) dont le fief électoral se trouve dans les départements du Mono et du Couffo (sud-ouest).

toutes les régions du Bénin. Et ce, malgré le refus de partis politiques qui sont fortement implantés dans les régions septentrionales du Bénin de faire partie de l'alliance alors qu'ils ont été contactés en bonne et due forme »⁴⁶. Cette clarification est suivie de la désignation de Adrien Houngbédji comme candidat unique à l'élection présidentielle. Cette désignation est assortie de quelques décisions dont «l'établissement par les chefs de partis, de la liste unique des élections législatives, la gestion commune du pouvoir d'Etat, le système de rotation des candidats de l'union à l'élection présidentielle. A cet effet, Léhady Soglo (fils de Nicéphore Soglo et premier adjoint au maire de Cotonou) est désigné candidat de l'Union fait la nation pour l'élection présidentielle de 2016, et M. Sévérin Adjovi pour 2021 »⁴⁷. Ce classement pluriannuel des candidats de l'alliance qui, par coïncidence, ressortissent tous du sud et du centre du Bénin confirme l'intention régionaliste prêtée à l'UN. Mieux, il ne facilite pas l'émergence de la conscience politique nationale étant donné que des leaders de certaines régions sont exclus systématiquement de la course présidentielle. De même, pour que ce classement soit respecté, il faut que l'alliance conserve ses membres et gagne les élections. Cette équation a été mise à rude épreuve à l'élection présidentielle. L'échec du candidat unique a précipité le départ de la RB puis du PRD⁴⁸ de l'alliance qui s'est réduite à sa portion congrue composée du PSD, du MADEP et de Force clé.

Parmi les raisons de l'échec de l'UN, il y a sa volonté d'instituer une rotation régionale à la tête du pays. Elle a été portée par son candidat qui l'a exprimée dès son investiture. Pour Adrien Houngbédji «...lorsque le représentant d'un parti aura dirigé le pays pendant cinq (5)

⁴⁶Matinal n° 3288 du 08 février 2010, p.p. 2 et 4.

⁴⁷Matinal n° 3331 du 12 Avril 2010, p. 2.

⁴⁸Au lendemain des élections législatives de 2011, l'Union fait la nation a obtenu 30 sièges contre 41 aux FCBE. La coalition formée par cette dernière avec d'autres listes proches de la mouvance, lui permit d'avoir la majorité parlementaire. Mais l'opposition exhuma la décision DCC 09-002 du 8 janvier 2009 qui institua le concept majorité/minorité dans la répartition des sièges dans les organes de l'Assemblée nationale et les institutions dans lesquelles elle est représentée. Elle demanda à être représentée dans le bureau de l'Assemblée nationale à concurrence de trois postes sur 7. La mouvance conteste cette demande de l'opposition au motif que le concept de majorité-minorité ne saurait agir qu'à l'entame du fonctionnement du parlement et ne peut être évoqué avant l'installation du bureau. L'UN demande à la présidente de la RB, doyenne d'âge de la législature et présidente du bureau d'âge, la saisine de la Cour constitutionnelle pour la clarification de sa décision. La RB s'y oppose. Elle se désolidarise de l'UN pour intégrer le bureau de l'Assemblée nationale au poste de deuxième vice-président. Par la suite, elle intègre le gouvernement contre l'avis de l'UN au poste de Ministre de l'environnement.

ans, il est bon pour l'unité nationale, que le représentant d'un autre parti, soit soutenu pour être candidat afin de diriger également le pays et ainsi de suite. Aujourd'hui, nous avons six partis politiques au sein de l'Union, cela veut dire que c'est l'un après l'autre que nous allons y arriver... »⁴⁹. Aussi, si l'UN a recruté de petits partis politiques pour renforcer son camp, son influence n'a guère dépassé le département des collines. Cette régionalisation centriste et méridionale du soutien transparaît dans sa campagne. Ses déplacements se limitèrent aux régions concernées. La montée au créneau des électeurs obligea ses leaders à organiser un meeting à Parakou. L'interview sur RFI de Adrien Houngbédji pour justifier cette stratégie au nord n'a pu faire baisser la tension. Pour lui, « Cette fois-ci je suis porté par l'ensemble des grandes formations politiques qui à elles seules ont réalisé 55% des suffrages en 2006, ajouté au fait que les partis politiques qui se sont combattus depuis longtemps se sont mis ensemble pour choisir un candidat unique... Les populations veulent qu'on soit ensemble... Nous pensons que c'est normal qu'il y ait des exacerbations régionalistes au second tour si Bio Tchané appelait à voter pour moi. Mais, si un tel mouvement se produit, il y aura un sursaut communautaire au sud en ma faveur... Je pense que Bio Tchané prendra la décision que nous attendons de nous soutenir au second tour... »⁵⁰. Cette déclaration desservit son allié Abdoulaye Bio Tchané, présenté par certains électeurs du nord comme un traître, lié aux leaders du sud pour arracher le pouvoir à Boni Yayi originaire du nord.

Les résultats issus de l'élection démontrent le manque d'ancrage territorial national de Adrien Houngbédji. Il est battu dans le nord, les Collines et dans l'Atlantique. Il arrive largement en tête dans l'Ouémé et se retrouve au coude à coude avec le président Boni Yayi dans le Littoral. Il obtient les 3/5 du vote dans le Zou, le Plateau, le Couffo, fief de ses alliés. Toutefois, dans ces fiefs, le renouvellement de la classe politique issu des élections municipales et communales de 2008 eut des effets sur les résultats. Le président Boni Yayi arrive en tête dans la zone Agonlin composée des communes de Ouinhi, Zangnanado, et Covè. Dans le Plateau, les communes de Kétou et Pobè échappent à l'UN. Dans le Couffo, la commune de Dogbo confirme sa distance vis-à-vis de l'UN alors que la coalition n'a gagné dans aucune commune du Mono. Pour le Professeur Luc Sindjoun, « les comportements politiques exprimés lors des consultations

⁴⁹Matinal n° 3362 du 28 Mai 2010, p. 2.

⁵⁰Interview d'Adrien Houngbédji sur RFI le 7 Mars 2011.

électorales sont des vecteurs de différenciation de l'espace en fiefs, lieux de soutien et lieux d'opposition. C'est une remise en cause de la «territorialité politique rigide» ; car la segmentation partisane de l'espace est une configuration issue de la compétition pour des positions de pouvoir, enjeu qui unit les divers espaces de rayonnement partisan »⁵¹. Cette segmentation n'est pas favorable à la formation de la conscience politique nationale. L'UN n'a pas réussi à offrir un discours d'unité nationale capable de permettre aux électeurs de transcender leur appartenance ethnique. Ses stratégies ont fouetté la conscience des électeurs qui ont recherché la protection ethnique au détriment de la protection politique nationale.

En dehors des expériences de conquête du pouvoir, il existe aussi des expériences de gestion du pouvoir dans la formation de la conscience politique nationale au Bénin. (II)

II- LA FORMATION DE LA CONSCIENCE POLITIQUE NATIONALE PAR LES EXPÉRIENCES DE GESTION DU POUVOIR

Les expériences de gestion pour la reconquête ou la transmission du pouvoir sont celles de création de partis, de coalitions de partis ou de mutation de coalitions en partis pour soutenir le Président de la république. Elles sont souvent nées après son accession au pouvoir et doivent leur envergure à sa présence à la tête de l'Etat⁵². Deux expériences peuvent être invoquées. Il s'agit des expériences inachevées (A) et de celles achevées (B).

A- LES EXPERIENCES INACHEVEES DANS LA FORMATION DE LA CONSCIENCE POLITIQUE NATIONALE

Au nombre des expériences inachevées, il y a celle de la Renaissance du Bénin (1) et celle de l'Union pour le Bénin du futur (2).

⁵¹L. SINDJOUN (1997) « Elections et Politique au Cameroun : Concurrence Déloyale, Coalitions de stabilité hégémonique et Politique d'Affection », *Afr. j. polit. Sci.* Vol. 2, N0. 1. p. 115.

⁵²Voir K.J-F.WANDJI (2003) « Le gouvernement en Afrique. Le Cameroun sous le renouveau », *Revue africaine de parlementarisme et de démocratie*, volume III, n° 7, août 2003, p. 126.

1- L'échec de la Renaissance du Bénin dans la formation de la conscience politique nationale par la conservation du pouvoir

La Renaissance du Bénin est née le 9 juillet 1994 à Goho, dans le centre du Bénin où, face aux dissensions qui n'avaient cessé de s'amplifier et de mettre à mal le soutien dont avait besoin le chef de l'Etat au sein de la représentation nationale pour exécuter convenablement son programme, le président Nicéphore Soglo tranche le débat. Il avait estimé qu'un front ne garantissait pas la cohérence, la stabilité et surtout la fidélité à son action. Il somma tous ceux qui la soutenaient d'adhérer à son parti en lançant une allégorie devenue célèbre : « *je n'accepterai plus qu'on vienne pêcher du poisson dans ma rivière pour me le vendre* »⁵³. Il s'agissait d'un avertissement qui, sans équivoque, faisait allusion aux hommes politiques qui le soutenaient tout en se servant de son image pour se donner personnellement de la visibilité. A ceux qui s'étaient mis à bouder cette injonction, il rétorqua : « *la biche ne se fâche pas avec la rivière. Elle finira par y retourner pour se désaltérer* »⁵⁴ Il n'était plus question de le soutenir en tant que formation politique tout en gardant son autonomie. Il s'agissait en fait, de la répétition par la voix du maître, d'un fameux communiqué de 1992 qui mettait en demeure tous ceux qui soutenaient l'action du président Soglo, y compris les ministres, d'adhérer à la Renaissance du Bénin, et se terminait par une réelle menace dans la forme « a bon entendeur, salut ! » Cette injonction appelée « appel de Goho » marquera un tournant décisif dans la vie politique du Bénin. Ce fut une véritable vanne ouverte vers le nomadisme politique. Les hommes politiques attirés par les innombrables avantages dont le chef de l'Etat était le dispensateur désigné, s'étaient rués vers la rivière avec armes et bagages⁵⁵. Mais, il y eut cependant des résistants qui durent perdre quelques membres de leur bureau politique. D'autres, dont les partis de la zone septentrionale soutenant son action, ont dû garder leur réserve. Pour Afiz ADAMON, « *Cette réserve s'explique pour les partis du nord par l'existence d'une prime électorale régionale et par le fait que la RB*

⁵³F.K. AWOUDO (2005), *Le mal transhumant. Les infidélités politiques dans le Bénin démocratique*, édition TUNDE, p. 85.

⁵⁴*Ibid.*

⁵⁵Il s'agit de Nathanaël Bah, avec un pan du Front uni pour le renouveau démocratique (FURD), le CAP de maître Edgar-Yves Monnou, l'Union pour la démocratie, le renouveau et la solidarité (UDRS) de Denis Amoussou Yéyé, l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS) de Georges Guédou et de Célestin Zèkpa, la Campagne pour la moralité et la démocratie de Yacouba Fassassi et de Jacob Akinocho, le Parti national pour la démocratie et le développement (PNDD-Bani) de Séko Sanni ... pour ne citer que ces pionniers.

est très faiblement implantée dans le nord »⁵⁶. Dans cette foulée, la Renaissance du Bénin apparaissait plus comme une coalition de partis politiques qu'un véritable parti. Les avantages que générait le pouvoir politique dirigé par le président Nicéphore Soglo avaient attiré plus qu'une véritable conviction politique. Aux élections législatives de 1995, le parti obtint 20 députés et devint l'un des partis politiques les mieux implantés au Bénin. En 1999, il améliora ce score et obtint à la surprise générale, 27 députés. La perte du pouvoir politique en 1996 par le président Nicéphore Soglo et l'échec de la tentative de reconquête du pouvoir en 2001 sonna le glas du parti. La transhumance politique ou nomadisme politique eut par la suite, raison de ce parti⁵⁷.

En effet, la déroute électorale du président Soglo en 1996 avait annoncé la descente aux enfers du parti. Une première vague de personnalités, députés à l'Assemblée nationale avait profité du vote de la loi sur l'avancement au mérite pour quitter la RB pendant la deuxième législature⁵⁸. La victoire du président Kérékou à l'élection présidentielle de 2001 précipita la dislocation du parti. Le mouvement suivit son cours jusqu'au départ inexplicable en 2001 de maître Edgar-Yves Monnou, porte-parole du parti, en plein processus électoral présidentiel. D'autres membres fondateurs⁵⁹ du parti partirent en utilisant comme paravent, sa gestion patrimoniale par la famille Soglo⁶⁰. Ce départ réduit la marge d'influence du parti dans ses fiefs traditionnels. Les personnalités parties créèrent de nouveaux partis politiques et se mirent en coalition avec d'autres pour contrebalancer la force de la RB. Aux élections législatives de 2003, il perd deux députés au profit de Force Clé dans la vingt-quatrième circonscription, un au profit du même parti dans la sixième circonscription. L'Union pour le Bénin du futur (UBF) lui ravit la vedette à Parakou où elle avait un député et lui arracha deux sièges à Cotonou. Dans le Mono et dans les Collines, elle céda complètement le terrain à l'UBF et ses alliés. Ainsi, la Renaissance

⁵⁶A. ADAMON, *Le renouveau démocratique au Bénin. La Conférence Nationale des Forces Vives et la période de Transition* op. cit, p.74.

⁵⁷Sur le nomadisme politique au Bénin, voir C. KOUGNIAZONDE (2001), *multipartisme et démocratie : quel lieu commun*, Cotonou, FFE ; F. KPATINDE, « Nomadisme politique », in *Jeune Afrique*, n° 1779 du 9 au 15 février 1995, p.35 ; F.K. AWOUDO (2005), *Le mal transhumant. Les infidélités politiques dans le Bénin démocratique*, édition TUNDE, p. 85.

⁵⁸Il s'agit de messieurs Akpo Honanvi, Emile Kpikpidi, Alphonse Gbaguidi et Raphaël Posset.

⁵⁹Messieurs Nathanaël Bah, Guy Amédé Adjanonhoun, Maxime Houédjissin, Georges Guédou, Raymond Ahouandjinou, Lambert Avoungnassou, Cakpo Moussa, Eléazar Nahum, Randolphe Azondékon, François Nouwakpo, Jean Louis Soglo et Candide Azannai.

⁶⁰*L'Autre Quotidien* n° 127 du 26 janvier 2005, p.p. 2 et 3.

du Bénin qui en 1999 réussit à avoir des députés en dehors des zones d'influence de l'ère culturelle *Fon*⁶¹, se réduisit à cette ère culturelle au-delà de laquelle elle n'a pu obtenir de députés.

La candidature en 2006 de Léhady Soglo en lieu et place de son père frappé par les dispositions de la Constitution relatives à l'âge des candidats⁶², ne permit pas à la RB de retrouver ses lettres de noblesse. Ses résultats dans les fiefs traditionnels du parti l'ont démontré. Dans *l'Atlantique* jusque-là dominé par la Renaissance du Bénin, Boni Yayi sort premier (37,10%) suivi de Adrien Houngbédji (24,93%) avant Léhady Soglo qui n'a fait que le tiers des résultats de son père dans le même département en 2001. Cette situation s'explique par les nombreux revirements des cadres et personnalités du parti avant les élections et dont la grande majorité a soutenu la candidature de Boni Yayi⁶³. En effet, avant l'élection présidentielle de 2006, la RB avait traversé une crise profonde qui a entraîné le départ de son Secrétaire national monsieur Candide Azannai. Cela a provoqué une saignée considérable dans le parti à Cotonou et la candidature de Richard Adjaho, deuxième adjoint au maire de Cotonou, n'a pas arrangé les données en faveur du fils héritier politique de Soglo. Beaucoup de militants n'avaient pas apprécié le fait que le président Soglo ait pratiquement imposé son fils à l'investiture du parti pour l'élection présidentielle. Ce procédé⁶⁴, qui n'est pas loin du dauphinat présidentiel héréditaire en Afrique⁶⁵, révèle au grand jour les méthodes de gestion des partis politiques au Bénin. La plupart sont soumis à la gestion autocratique de leurs dirigeants. Ils influencent les décisions qui y sont prises et les imposent quasiment. De même, le fait que Nicéphore Soglo soit sorti du jeu électoral ajouté à la rivalité entre ses deux fils⁶⁶ pour assurer sa succession politique, a-t-il dérouté leurs militants et entraîné une recomposition politique dans le département au point où le fils héritier désigné n'a pu incarner le charisme du père. Or, hériter d'une formation qui a connu un leader charismatique impose en général de faire perdurer cette culture, au risque de «

⁶¹Parakou, Mono et les Collines.

⁶²Aux termes de l'article 44 de la Constitution du 11 décembre 1990, « Nul ne peut être candidat aux fonctions de Président de la République s'il... n'est âgé de 40 ans au moins et de 70 ans au plus à la date de dépôt de sa candidature... ».

⁶³Candide Azannai, Tessy Cuthbert, etc.

⁶⁴En 2010, Léhady Soglo succéda à sa mère à la tête de la RB, instituant ainsi une dynastie Soglo comme les dynasties Butho au Pakistan, Gandhi en Inde, Le Pen en France, MICHEL en Belgique etc.

⁶⁵Le Togo avec Faure Gnassingbé, le Gabon avec Ali Bongo, le Tchad avec Mahamat Idris Déby, la Guinée Equatoriale avec Théodorin Obiang N'guéma comme vice-président de la république etc.

⁶⁶Léhady Soglo et Ganiou Soglo.

routiniser » le charisme de la fonction que son prédécesseur avait sacralisée⁶⁷. Comme dans *l'Atlantique*, les résultats du *Littoral* (14,07) ont démontré le recul de la Renaissance du Bénin. Mais, dans le *Zou*, Lehady Soglo s'imposa (50,43%) loin devant Boni Yayi (10,94%) et Adrien Houngbédji (9,86%) malgré le soutien d'une partie des dissidents⁶⁸ de la RB à ce dernier.

En 2007, la RB dut aller aux élections législatives dans une alliance avec le Parti social démocrate (PSD) et le Mouvement africain pour la démocratie, le développement et le progrès (MADEP) dénommée « *Alliance pour la démocratie et le développement (ADD)* ». Cette alliance lui permit de gagner dans ses fiefs. En 2011, elle se conforma aux clauses issues de la désignation du candidat unique en allant aux élections législatives avec l'UN. Mais, la formation du bureau de l'Assemblée nationale précipita son départ de l'alliance pour retrouver son autonomie d'antan. Cette expérience de la RB n'a pas non plus abouti à la formation d'une conscience politique nationale. La gestion du pouvoir par Nicéphore Soglo a permis au parti d'impacter plusieurs petits partis politiques métastasés sur toute l'étendue du territoire national. Il capitalisa cette influence extraterritoriale aux élections législatives de 1995. Mais, cette influence n'a pu intégrer les régions de *l'Ouémé* et de *l'Atacora* dans sa « *gibecière* ». La conscience politique n'a pu alors être véritablement nationale. Elle a eu une petite progression en 1999 dans les mêmes régions avant de connaître un déclin à partir de 2001. La perte de tout espoir de réélection du président Nicéphore Soglo conduit les partis caporalisés par le pouvoir en 1994 à retrouver leur liberté. On se demande alors s'il faut une longue durée au pouvoir pour voir poindre à l'horizon une conscience politique nationale durable. L'analyse de l'expérience de l'Union pour le Bénin du futur (UBF) sous Mathieu Kérékou permet d'y répondre (2).

2- L'échec de l'Union pour le Bénin du futur dans la formation de la conscience politique nationale par la conservation du pouvoir.

Occuper le pouvoir est une chose et le transmettre à un dauphin en est une autre. Pour ce faire, il est impérieux de parvenir à gérer les tensions, arbitrer entre les factions, diviser adroitement lorsque des coalitions périphériques prennent trop de poids et se poser en médiateur

⁶⁷Voir A.COLLOVALD (1999), *Jacques Chirac et le gaullisme*, Belin, Paris ; C. JAFFRELOT (2005), *Inde : la démocratie par la caste. Histoire d'une mutation socio-politique 1885-2005*, Paris, Fayard.

⁶⁸Raphaël Ahouandogbo et Valentin Somassè, députés à l'Assemblée Nationale en rupture de banc avec la RB.

entre groupes rivaux pour occuper la position du leader soucieux avant tout de rassembler⁶⁹. Si la RB a pu se maintenir sur l'échiquier politique jusqu'en 2016 malgré les nombreuses défections enregistrées et son recul électoral, l'UBF y a complètement disparu. En effet, vers la fin de son deuxième mandat, le président Mathieu Kérékou se soucia de sa succession. Il décida de provoquer son organisation par sa famille politique coalisée au sein de l'Union pour le Bénin du futur (UBF) sous la direction de Bruno Amoussou. Après l'élection présidentielle de 2001, où il a participé au deuxième tour, « *au match amical* » avec le président Mathieu Kérékou, suite au désistement du président Nicéphore Soglo et de Adrien Houngbédji, Bruno Amoussou se positionna comme le dauphin naturel du président Mathieu Kérékou. Ainsi, il mit sur pied l'Union pour le Bénin du futur (UBF) qu'il présida. Elle regroupa la grande majorité des partis soutenant l'action du président de la République. Dans le cadre des élections municipales de 2002, l'UBF réussit à présenter des candidats dans toutes les communes et municipalités du Bénin. Elle gagna la majorité des communes. Cette victoire permit à Bruno Amoussou de positionner les siens dans les organes dirigeants des communes. Auréolée par cette victoire, la mouvance présidentielle alla aux élections législatives de 2003 avec une liste unique sous la bannière de l'UBF. Elle obtint 31 députés, tous élus dans la zone d'influence des leaders qui la composaient. Cette victoire devrait permettre à son président d'occuper la fonction de président de l'Assemblée nationale, deuxième plus grande institution de la République. Mais, à la surprise générale, Bruno Amoussou esqua la proposition et soutint Antoine Kolawolé Idji, ministre des Affaires étrangères élu sur la liste du MADEP, un parti de la grande coalition mouvancière. L'UBF acquiert un ancrage territorial qui lui permit d'espérer la victoire à l'élection présidentielle de 2006. Le remaniement ministériel qui s'ensuivit permit un élargissement de la coalition. A la surprise générale, le PRD opéra un revirement spectaculaire. Démissionnaire de la mouvance présidentielle en 1998 pour rejoindre l'opposition, il fit un come-back inattendu qui lui permit d'entrer au gouvernement. Pour Adrien Houngbédji « *les positions que nous exprimons sont le reflet des positions de notre électorat. Nous ne prenons pas de position politique pour plaire à tel ou tel mais pour faire et dire ce que souhaitent nos électeurs. Ce que souhaitent nos électeurs, au regard de l'expérience que nous avons vécue ces dernières années,*

⁶⁹M. OFFERLE (2009) « Partis et configurations partisans », in A. COHEN et al, *Nouveau manuel de science politique*, Paris, la découverte, p. 473.

*c'est que le rapprochement que nous avons amorcé avec le chef de l'Etat depuis deux ans soit poursuivi... »*⁷⁰. Ce repositionnement n'empêcha pas Bruno Amoussou de surfer sur son poste de ministre d'Etat chargé du Développement pour infiltrer les structures de gestion du coton dont les dirigeants de toutes les communes du *nord* et des *Collines* se rallièrent à lui.

Comme le laboureur dans « *les fables* » de la Fontaine, le président Mathieu Kérékou réunit en conclave en 2004 tous les partis politiques soutenant son action. A cette séance, il leur demanda de dégager un candidat qui sera soutenu par le groupe afin de lui succéder en 2006. Il leur prescrivit de mettre sur pied un comité qui va réfléchir sur les stratégies à mettre en œuvre en vue de la désignation du candidat et de la victoire à l'élection présidentielle de 2006⁷¹. Mais une fois cet appel lancé, les luttes de positionnement pour la succession au président de la République prirent une nouvelle allure. Des coalitions se sont multipliées autour de deux potentiels candidats à savoir Bruno Amoussou et Adrien Houngbédji. N'ayant pas été suivi, suite à sa rencontre avec les acteurs de la mouvance présidentielle, le président Mathieu Kérékou laissa la liberté à ses fidèles de tenter leur chance. Cette stratégie provoqua des dysfonctionnements dans son gouvernement. Pour cela, il procéda à un remaniement ministériel. A la surprise générale, Bruno Amoussou fut sorti du gouvernement suivi de Lazare Sèhouéto, directeur adjoint de campagne du président Mathieu Kérékou en 2001 et président du parti « *Force Clé* » ayant obtenu trois députés aux élections législatives de 2003. Le remaniement emporta aussi le ministre de l'Intérieur, président du principal parti ayant son fief au nord, le Front d'Action pour le Renouveau et la Démocratie (FARD Alafia). Ce remaniement gouvernemental libère les prétendants à la magistrature suprême pour leur permettre de préparer cette échéance capitale. Il donna à Adrien Houngbédji l'occasion de mieux se repositionner et permit au PRD de conforter sa position. Fort de cet appui, Adrien Houngbédji rallia à sa cause le front anti Amoussou qui couvait au sein de l'UBF.

Représenter un parti, c'est également le diriger, c'est à la fois tenir son rôle de porte-parole du groupe et s'appuyer sur ce groupement et les moyens dont il dispose pour maintenir le privilège de le représenter. Cela suppose de maîtriser les instruments de la « gouvernance » du

⁷⁰W.L. HOUNGBÉDJI (2008), *Scandale sous YAYI*, Cotonou, Muti Impression, p. 51.

⁷¹*Le Progrès* n° 1323 du 16 février 2004.

parti et d'allouer efficacement les ressources disponibles en vue de faire converger les aspirations et les anticipations des adhérents et des élus vers la personne et la position du leader⁷². Avec le retour spectaculaire à la mouvance de Adrien Houngbédji après les élections législatives de 2003, la partie était loin d'être jouée pour Bruno Amoussou. Ce jeu de fils prodige qu'il joua à mi-chemin de la fin du deuxième mandat de Mathieu Kérékou ne plut pas aux alliés de Bruno Amoussou dans la grande alliance UBF. Aussi, l'annonce de la candidature de Boni Yayi désorganisa-t-elle la structure politique sur laquelle ils comptaient pour l'élection présidentielle de 2006. Le FARD Alafia, le plus grand parti politique du nord, membre de la coalition UBF se désaffilia et annonça son soutien à Boni Yayi. Son secrétaire général, Daniël Tawéma annonça sa candidature contre l'avis du bureau exécutif du parti. La crise gagna l'organe dirigeant de l'UBF qui se scinda en trois ailes. L'aile « Alain Adihou », ministre de l'Enseignement technique et de la formation professionnelle se rallia aussi à Boni Yayi alors que celle dirigée par Joseph Innocent Gandaho soutint la candidature de Adrien Houngbédji. Dans ces conditions, Bruno Amoussou se retrouva avec la portion congrue dans la troisième aile qui dut changer de dénomination pour devenir « Alliance pour un Bénin Nouveau ». Elle se repositionna sur toute l'étendue du territoire national. Les deux rivaux au dauphinat de Mathieu Kérékou durent se réorganiser pour se présenter à l'élection présidentielle de 2006.

Cette lutte de positionnement entre Bruno Amoussou et maître Adrien Houngbédji tourna à l'avantage de ce dernier qui se qualifia pour le second tour. Ainsi, dans *l'Atacora*, Boni Yayi obtint (50,98%) suivi d'Adrien Houngbédji (12,35%) ; dans *l'Atlantique* (37,10%) contre (24,93%) à Adrien Houngbédji. Dans le *Borgou*, il réunit (71,09%), très loin devant Bruno Amoussou (10,70%) qui a bénéficié du soutien de ISSA Salifou, opérateur économique, député qui s'est activement impliqué dans sa campagne dans la région. Dans les *Collines* Boni Yayi arrive encore en tête (54,61%) suivi de Adrien Houngbédji (14,88). Dans le *Couffo*, Amoussou Bruno confirme sa suprématie (84,84%) loin devant Adrien Houngbédji (6,10%) et Boni Yayi (2,42%). Dans la *Donga*, Boni Yayi sort grand vainqueur (66,63%) suivi de Adrien Houngbédji (11,36%). Dans le *littoral*, Boni Yayi sort aussi vainqueur (38,05%) suivi de Adrien Houngbédji (31,25%). La situation observée dans le *Littoral* ne s'est pas produite dans le *Mono*. Si dans ce

⁷²M.OFFERLE (2009), « Partis et configurations partisans », art. p.cit, p. 471.

département, Boni Yayi a bénéficié d'un fort soutien du parti Impulsion pour le progrès et la démocratie (IPD) de Moïse Mensah et de l'Union pour le progrès et la démocratie (UPD «Gamesu») de Jean Claude Hounkponou, ces soutiens n'ont pas empêché Bruno Amoussou, fils du terroir, d'arriver en tête (47,27%) suivi de Boni Yayi (28,53%). Dans l'Ouémé, Adrien Houngbédji a confortablement gardé sa maîtrise du territoire (71,78%) suivi de Boni Yayi loin derrière (13,44%). C'est dans le Plateau que la situation du Littoral et de l'Atlantique s'est aussi produite. Alors que la candidature d'Idji Kolawolé devrait permettre au MADEP de confirmer sa maîtrise du territoire comme ce fut le cas depuis sa création, Adrien Houngbédji lui a damé le pion en arrivant premier (40,32%) devant le candidat du terroir qui l'a talonné (32,99%). En dehors du Plateau, dans le Zou, Lehady Soglo s'imposa (50,43%) loin devant Boni Yayi (10,94%) et Adrien Houngbédji (9,86%). Boni Yayi et Adrien Houngbédji se qualifient pour le second tour au détriment de Bruno Amoussou. Ce dernier trouva l'occasion de prendre sa revanche sur Adrien Houngbédji. La coalition qu'il mit en place avec les candidats du MADEP et de la RB appela à soutenir Boni Yayi au second tour. Il gagna l'élection avec plus de 75% des voix.

L'expérience de l'UBF, malgré le fait que Mathieu Kérékou ait fait deux mandats au pouvoir n'a pas permis d'asseoir une conscience politique nationale. Certes, l'UBF a réussi plus que la RB à s'implanter dans la presque totalité des départements du Bénin. Mais, le manque de charisme de son leader, la faible implication du président sortant dans le maintien de la cohésion en son sein ainsi que les ambitions affichées de plusieurs leaders régionaux à l'élection présidentielle de 2006, n'ont pas permis sa survie. L'expérience dut voler en éclats. L'arrivée au pouvoir du président Boni YAYI engendra une autre expérience de formation de la conscience politique nationale (B)

B- LES EXPERIENCES ACHEVEES DANS LA FORMATION DE LA CONSCIENCE POLITIQUE NATIONALE

A la différence de la Renaissance du Bénin (RB) et de l'Union pour un Bénin du futur (UBF), les Forces cauris pour un Bénin émergent (FCBE) (1), l'Union progressiste (UP) et le Bloc républicain (BR) (2) ont servi non seulement à la gestion du pouvoir mais aussi à sa reconquête.

1- La formation de la conscience politique nationale par la reconquête du pouvoir par les Forces cauris pour un Bénin émergent.

En 2006, Boni Yayi avait été élu président de la République. Mais n'ayant pas de parti politique, le chef de l'Etat devrait compter sur ses alliés du second tour de l'élection présidentielle pour avoir une majorité à l'Assemblée nationale jusqu'aux élections législatives de 2007. La dynamique gouvernementale d'inspiration sociative est parfois émaillée par des crises de transactions⁷³. Les calculs politiques dans le cadre des élections législatives de 2007 n'ont pas été les mêmes entre le président de la République et ses alliés du deuxième tour. L'introduction et le vote par ces derniers d'une proposition de loi de révision de l'article 80 de la Constitution⁷⁴ pour proroger leur mandat d'un an et l'arrimer à celui du chef de l'Etat qui est de cinq ans, entraînerent une rupture de l'alliance du deuxième tour de l'élection présidentielle. Le gouvernement demanda à la Cour d'examiner la conformité de la loi à la Constitution. Dans la décision DCC n° 06-074 du 8 juillet 2006, la Cour constitutionnelle déclara la loi contraire à la Constitution au motif principal qu'elle violait le consensus national obtenu à la Conférence nationale⁷⁵. A défaut d'une révision formelle, la Cour constitutionnelle procéda à une révision informelle qui ajoute une condition supplémentaire⁷⁶, difficile à réaliser dans un Etat de droit et de démocratie pluraliste, à la procédure de révision prévue par les articles 154⁷⁷ et 155⁷⁸ de la Constitution⁷⁹.

⁷³L.SINDJOUN (1997) « Elections et Politique au Cameroun : Concurrence Déloyale, Coalitions de stabilité hégémonique et Politique d'Affection », *Afr. j. polit. Sci.* Vol. 2 N0. 1. Pp. 89-121.

⁷⁴« Les députés sont élus au suffrage universel direct. La durée du mandat est de quatre ans. Ils sont rééligibles. Chaque député est le représentant de la Nation toute entière et tout mandat impératif est nul. » in F.J.AIVO (2010), *Constitution de la République du Bénin. La Constitution de tous les records en Afrique*, Cotonou, maison d'édition inconnue, p. 121.

⁷⁵Voir A.KPODAR, « Une bonne année à la démocratie pluraliste », in *l'autre quotidien* n° 1115 du 24 février 2009, p. 9.

⁷⁶Le consensus national.

⁷⁷« Pour être pris en considération, le projet, ou la proposition de révision, doit être voté à la majorité des trois quarts des membres composant l'Assemblée nationale ».

⁷⁸« La révision n'est acquise qu'après avoir été approuvée par référendum, sauf si le projet ou la proposition en cause a été approuvé à la majorité des quatre cinquièmes des membres composant l'Assemblée nationale ».

⁷⁹Voir à ce sujet : F.J. AIVO (2010), *Constitution de la République du Bénin. La Constitution de tous les records en Afrique*, o.p.cit, p.p. 50-51 ; I. SALAMI, « Le pouvoir constituant dérivé à l'épreuve de la justice constitutionnelle béninoise », *Revue togolaise de sciences juridiques*, numéro zéro, janvier-juin 2011, p 44.

Ne pouvant plus compter sur ses alliés du deuxième tour de l'élection présidentielle de 2006 pour avoir une majorité à l'Assemblée nationale, le président Boni Yayi suscita la formation d'une grande coalition des partis et mouvements politiques soutenant son action politique. Cette coalition dénommée « Forces Cauris pour un Bénin Emergent (FCBE) » était composée des partis et mouvements politiques ayant soutenu la candidature du chef de l'Etat dès le premier tour de l'élection présidentielle de 2006 et représentés ou non à l'Assemblée nationale. Le président de la République s'implique activement dans la campagne et sa liste en sortit victorieuse. Elle gagna 35 sièges, suivie de la liste de l'Alliance pour une dynamique démocratique (20 sièges). Vient après le PRD avec 11 sièges. Le reste des sièges est remporté par des partis et coalitions politiques dont certains sont alliés au chef de l'Etat. Il forma une nouvelle alliance de législature avec d'autres députés regroupés au sein du groupe dénommé « G13 » pour obtenir la majorité parlementaire. Fort de sa nouvelle majorité parlementaire, il rompit avec ses anciens alliés.

Dans un système où la constitution ou alors la recherche de constitution d'un fief en faveur du régime politique confère des privilèges exorbitants de droit commun aux entrepreneurs, les opérateurs économiques qui entre temps bénéficiaient des largesses du pouvoir défunt retournèrent rapidement leur veste. Une vaste campagne de consolidation des bases de l'alliance FCBE fut entreprise dans tous les départements par ses nouveaux alliés. Le chef de l'Etat se basa sur ses coreligionnaires évangélistes pour étendre les bases de la coalition dans les départements où elle peinait à s'implanter. Il privilégia les ethnies rivales de celles auxquelles appartenaient ses opposants. Les *yorubas* dont il est proche par alliance et appartenance ethnique au détriment des *gouns* dans l'*Ouémé*, les *mina* au détriment des *adja* dans le *Mono/couffo*, les *mahi* au détriment des *fon* et la zone *agonlin* au détriment du plateau d'*Abomey* dans le *Zou/Collines*, les *nago* au détriment des *holli* dans le *Plateau*. Le marquage et le quadrillage du territoire par des personnalités occupant des positions de pouvoir au sein de l'appareil d'Etat ou para-étatique conduisent à l'usage de celles-ci à des fins d'entretien de la clientèle à une gestion échappant à la réglementation, à une préférence locale ou ethnique dans le service public. Pour le Professeur Luc Sindjoun, « ces seigneurs politico-administratifs sculptent l'image d'un Etat segmenté en plusieurs réseaux d'action électorale »⁸⁰. Par ces actes, le président Boni Yayi débraya le terrain

⁸⁰L. SINDJOUN (1997) « Elections et Politique au Cameroun : Concurrence Déloyale, Coalitions de stabilité hégémonique et Politique d'Affection », *Afr. j. polit. Sci.* Vol. 2 N0. 1. p. 110.

pour les élections municipales et communales de 2008 dont les résultats portent gagnante la liste FCBE dans la plupart des communes du nord et des *Collines*. Les FCBE font de grands progrès dans les autres départements où elles ont réussi à élire des conseillers dans toutes les communes. La canalisation bureaucratique de l'installation des conseillers⁸¹ permet à l'administration de jouer le jeu du gouvernement pour, par la construction judiciaire des élections, reprendre la main dans les communes lui ayant échappé par les résultats sortis des urnes. Par ce jeu, les FCBE contrôlent au total 46/77 communes contre 31/77 aux partis politiques de l'opposition. Cette maîtrise de l'organisation politique qui le soutient est une nouvelle expérience dans la formation de la conscience politique nationale au Bénin. Elle permet à la coalition d'obtenir une domination politique locale par laquelle elle est allée à la reconquête du deuxième mandat.

Le paradigme politique de la compétition électorale affecte autant les représentations du réel que des situations concrètes. Il déborde l'appareil d'Etat pour influencer la structure des relations objectives entre partis occupant des positions, en lutte les uns contre les autres. Le champ politique dans sa dynamique interne est travaillé par la configuration du champ politique⁸². Ayant remporté les élections municipales, communales et locales de 2008, le chef de l'Etat disposa de courtiers politiques locaux dans tous les communes, arrondissements quartiers et villages du Bénin. Après cela, il engage la refondation de l'alliance, redéfinit les termes de l'engagement entre les partis membres et la dote d'une direction nationale⁸³. Il prend des contacts personnels avec les députés de l'opposition en vue de les rallier à son action. Ces contacts lui permettent de procéder au remaniement ministériel qui fit entrer au gouvernement quatre membres de l'opposition dont deux du groupe G13⁸⁴ et deux du MADEP⁸⁵. Il se repositionne dans *l'Atlantique* (7 Ministres), *le Zou* (4 Ministres), *le Borgou* (4 Ministres) *le Couffo* (2 Ministres) et *l'Ouémé* (2 Ministres), fiefs de ses opposants. Ne pouvant plus compter sur ses alliés de 2006 pour l'élection présidentielle de 2011, le président de la République engage

⁸¹« Le conseil communal est installé par le Préfet du département dans les huit jours qui suivent la proclamation des résultats des élections communales.... » Article 14 de la loi 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin, in Mission de la Décentralisation, *Recueil des lois sur la décentralisation*, septembre 2002, p. 20.

⁸²L.SINDJOUN (1997) « Elections et Politique au Cameroun : Concurrence Déloyale, Coalitions de stabilité hégémonique et Politique d'Affectation », *Afr. j. polit. Sci.* Vol. 2 N0. 1. P. 111.

⁸³*Matinal* n° 2959 du 20 Octobre 2008, p. 4.

⁸⁴Valentin Aditi Houdé du RPR et Basile Ahossi de l'UNDP qui déclinent l'offre.

⁸⁵Kint Aguiar secrétaire général du MADEP et François Abiola député du parti à l'Assemblée nationale.

plusieurs actions dont l'octroi de microcrédits aux plus pauvres pour impacter les femmes qui constituent plus de la moitié de la population béninoise⁸⁶. Mais, l'opposition politique à laquelle il est confrontée à l'Assemblée nationale ne le rassurait pas sur une victoire à l'élection présidentielle de 2011. Dans une société dans laquelle l'Etat joue un rôle important dans la vie des individus, dans laquelle l'épanouissement sans ou contre l'Etat est difficile à atteindre, la compétition électorale sous-entendue comme compétition pour le contrôle du pouvoir d'Etat, acquiert une dimension primordiale. La compétition électorale emporte des conséquences sur la construction politique de la réalité : construction politique de la réalité objective à travers les rôles d'acteurs agissant au nom d'une localité précise ; construction politique de la réalité subjective à travers la socialisation partisane. La définition partisane de la réalité emporte prévalence des fiefs et structuration de l'identité. A cet effet, il procède au lancement de la construction de diverses infrastructures au nord, au centre et au sud⁸⁷ du pays. Ces lancements de travaux corroborent la théorie utilitariste du vote d'Anthony Downs qu'on retrouve dans l'analyse du Professeur Luc Sindjoun quand il note que « *les élections sont (...) des moments de promesses d'avantages matériels ou immatériels, de réalisations d'infrastructures routières, sanitaires, éducatives, ..., par (ou grâce) à l'Etat* »⁸⁸ Aussi qualifie-t-il ce soutien électoral contre les postes et les investissements publics, propre à l'Etat seigneurial de « *politique du Njangui variante mutualiste de la politique du ventre* »⁸⁹. Il procéda à un redéploiement général dans les cabinets ministériels. Près de deux cent cadres originaires de la *Donga*, de la vallée de l'*Ouémé*, du *Couffo* et de l'*Atlantique*, fiefs de l'opposition, sont nommés à divers postes de responsabilité⁹⁰.

A l'élection présidentielle, dans l'*Alibori*, l'*Atacora*, le *Borgou*, la *Donga* et les *Collines*, le président Boni Yayi arrive largement en tête loin devant Abdoulaye Bio Tchané et Adrien

⁸⁶51,2% selon le RDPH de 2012.

⁸⁷Les travaux de construction du carrefour de Dassa Zoumè, le bitumage de la route Parakou-N'dali, N'dali-Nikki, la construction de deux marchés à Parakou sont lancés. Aussi lance-t-il le bitumage de la bretelle de Bopa dans le Mono, le reprofilage de deux pistes rurales aux Aguégus, et le bitumage de la route inter-Etat Djèrègbé Owodé dans l'Ouémé. Il lance le projet d'électrification des chefs-lieux de communes à Zakpota dans le Zou⁸⁷, la construction d'une usine de fabrication de jus d'orange à Zakpota et du jus de tomate à Kpomassè dans l'Atlantique.

⁸⁸L.SINDJOUN (2000), « Le paradigme de la compétition électorale dans la vie politique : entre tradition de monopole politique, Etat parlementaire et Etat seigneurial », dans L. SINDJOUN (2000), (dir.), *la révolution passive au Cameroun : Etat, société et changement*, Karthala-Codesria, p. 320.

⁸⁹L. SINDJOUN (1997) « Elections et Politique au Cameroun : Concurrence Déloyale, Coalitions de stabilité hégémonique et Politique d'Affection », *Afr. j. polit. Sci.* Vol. 2 N0. 1. p.p. 89-21.

⁹⁰Voir le communiqué du Conseil des ministres du 1^{er} février 2011 dans le journal *Fraternité* n° 2771 du 3 février 2011, p. 2.

Houngbédji candidats de l'opposition. Dans *l'Atlantique* et le *Mono* il est donné largement en tête devant Adrien Houngbédji. Il reste au coude à coude avec lui dans le *Littoral* et fait le 1/3 de son score dans *l'Ouémé*. Dans le *Couffo* et le *Plateau*, il fait les 2/5 du résultat de maître Adrien Houngbédji et gagne les élections dès le premier tour. Cette victoire fortement contestée par l'opposition fut paradoxalement admise dès la proclamation définitive des résultats par la Cour constitutionnelle. Analysant cette réaction, le Professeur Bako Arifari, soutient : « [...] *Tout se passe comme si les hommes politiques allumeurs des foyers de tension se transforment aussitôt en sapeurs pompiers pour éteindre leur propre feu à partir d'un seuil donné, qu'ils sont presque les seuls à déterminer* »⁹¹. Dans cette réflexion, le Professeur Bako Arifari met en relief l'apport des élites politiques dans l'étouffement des foyers de tension ou de violence qu'elles ont contribué par ailleurs à susciter⁹². L'expérience des FCBE fut remarquable dans la formation de la conscience politique nationale. Sur douze départements, les FCBE arrivèrent en tête dans neuf et deuxième dans les trois autres. Mais, cette forte progression ne doit perdre de vue le clivage nord/sud dans la lecture de la carte électorale du Bénin. L'apport des courtiers politiques locaux a été déterminant dans le succès des FCBE. L'élection et la reconquête du pouvoir par le président Patrice Talon et la création de l'Union Progressiste et du Bloc Républicain, ébranlèrent fortement ce parti politique (2).

2- La formation de la conscience politique nationale par la reconquête du pouvoir par le Bloc républicain et l'Union progressiste

En 2016, le président Patrice Talon a été élu. Opérateur économique, il avait été soutenu par une coalition de partis politiques n'ayant pas de majorité de députés à l'Assemblée nationale. Dans ce cas, il devrait faire face à une cohabitation au parlement avec les députés de l'opposition dont le candidat Lionel Zinsou avait perdu les élections au second tour. En 2017, il réussit par le jeu de retournement spectaculaire de veste auquel la classe politique béninoise est habitué depuis

⁹¹N.A. BAKO (2006), « La gestion de la violence xénophobe dans le jeu politique au Bénin », in *Etudes et travaux du LASDEL*, n°44, Parakou, LASDEL, p.p. 4-5.

⁹²P. HINNOU (2012), « Contestations et violences électorales dans la démocratie béninoise », Université de Bielefeld et Paris 8, p. 25.

la restauration démocratique, à mettre en place à l'Assemblée nationale un regroupement dénommé «Bloc de la majorité présidentielle (BMP)».

Malgré cela, la première réforme phare du chef de l'Etat portant sur la révision de la Constitution échoua. Elle n'a pu passer la deuxième phase de la majorité des 4/5. En effet, cette réforme portait fondamentalement sur la limitation du nombre de mandat présidentiel à un au lieu de deux. Face à cet échec, le chef de l'Etat déclara: *«avec le recul, je continue de croire que cette réforme est nécessaire pour le renforcement de nos institutions démocratiques, la normalisation du paysage politique, la sérénité dans la gestion de l'Etat et la prise en compte de l'urgence sociale»*⁹³.

Pour s'assurer d'une majorité aux élections législatives de 2019, son nouveau groupe de soutien parlementaire initie une réforme de la charte des partis politiques en 2018. Cette réforme vise à réduire sensiblement le nombre de partis politiques. Ainsi, le nombre de membres fondateurs est augmenté passant de 10 par département à 15 par commune. Aussi, prévoit-elle un financement public des partis politiques⁹⁴. Cette réforme accélère le processus de clarification du paysage politique du Bénin. Le chef de l'Etat demande à ses partisans de se regrouper dans deux partis politiques à savoir l'Union progressiste (UP) et le Bloc républicain (BR). Le 1^{er} décembre 2018, l'Union progressiste organise son congrès constitutif. Pour Bruno Amoussou son président, *« après tant d'années de mise à l'épreuve de notre système, le moment était venu pour les uns et les autres de s'arrêter pour définir de nouveaux paradigmes afin de sortir des sentiers battus... »*⁹⁵ Le parti s'inscrit dans le refus des tendances au repli identitaire sur soi⁹⁶. Le 10 décembre, le Bloc républicain se met en place et s'inscrit dans l'ambition du président de créer des partis politiques d'envergure nationale. Pour Abdoulaye Bio Tchané, son président, *« l'une des ambitions des réformes est d'opérer une profonde transformation visant à rationaliser le nombre de partis politiques, à les consolider et à faciliter de ce fait une visibilité et une lecture de l'exercice du jeu démocratique... créer des partis politiques forts, d'envergure nationale, avec une orientation politique précise et des programmes sociaux économiques bien définis »*⁹⁷

⁹³Journal *Matin libre*, n° 0855 du 2 janvier 2018, p. 5.

⁹⁴Journal *Matin libre* n° 888 du 19 février 2018, p. 6.

⁹⁵Journal *Fraternité* n°4751 du 3 décembre 2018, p. 1.

⁹⁶*Ibid*, p. 7.

⁹⁷Fraternité n° 4756 du 10 décembre 2018, p. 1.

Les élections législatives de 2019, constituait un test de la capacité des deux partis à s'imposer dans toutes les circonscriptions électorales du Bénin. Pour Patrick Quantin, « *Pour comprendre les électeurs (et l'acte de vote), il faut comprendre les élections (comme cadre variable de l'action) ; et pour comprendre les élections compétitives, il faut auparavant s'interroger et expliquer les mécanismes des élections classées non compétitives qui sont des situations dans lesquelles la lutte pour le pouvoir se joue ailleurs que dans les urnes* »⁹⁸ Ainsi, la réforme du système partisan rendait difficile la participation de tous les partis politiques. L'institution par la Cour constitutionnelle d'un certificat de conformité à délivrer par le ministre de l'Intérieur servit de base à l'exclusion, de la compétition, de tous les partis de l'opposition.

En effet, la Cour constitutionnelle du Bénin a joué un rôle central dans la lutte pour le contrôle du pouvoir législatif en 2019. Elle a été saisie pour déclarer contraire à la Constitution le décret n° 2019-012 du 9 janvier 2019 portant convocation du corps électoral pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale⁹⁹. La Cour rejette les arguments des requérants, valident le décret querellé, dégage le principe à valeur constitutionnelle de l'organisation des élections à bonne date auquel il ne saurait être dérogé et institue le certificat de conformité délivré par le ministre de l'Intérieur.¹⁰⁰ Conformément à cette décision, la Commission électorale nationale autonome ajoute une nouvelle pièce, le certificat de conformité, à celles prévues par l'article 46¹⁰¹ du code électoral. La décision repêche les partis de la majorité présidentielle nouvellement

⁹⁸P. QUANTIN « Pour une analyse comparative des élections africaines », in *Politique Africaine, Des élections comme les autres*, n° 69, Karthala, 1998, p.15.

⁹⁹Pour les requérants, ce décret ignore le délai de six (06) mois donné aux partis politiques, dûment enregistrés à la date d'entrée en vigueur de cette loi, pour se conformer aux nouvelles dispositions. Cette loi ayant été promulguée le 17 septembre 2018, ce délai qui court jusqu'au 16 mars 2019 n'aurait pas expiré à la date de dépôt des candidatures à cette élection de sorte que les partis qui ne se seraient pas mis en conformité à cette date avec les nouvelles dispositions pourraient être exclus de la compétition électorale. Le code électoral interdit toute modification et tout complément de listes de candidature après leur dépôt sauf en cas de décès. Pour cette raison, les requérants sollicitent l'annulation du décret querellé et le report des élections.

¹⁰⁰« ...Les partis politiques qui envisagent de présenter des candidats aux élections législatives doivent se conformer aux dispositions de la loi n° 2018-23 du 17 septembre 2018 portant charte des partis politiques en République du Bénin à la date fixée pour le dépôt de la liste des candidats par la production d'un certificat de conformité aux dispositions de la charte des partis politiques.... ». Voir Décision EL 19-001 du 1^{er} février 2019 sur [www. Cour-constitutionnelle-benin.org](http://www.cour-constitutionnelle-benin.org), consultée le 16 juillet 2019.

¹⁰¹« La déclaration de candidature doit comporter les nom, prénoms, profession, date et lieu de naissance et adresse complète du ou des candidats. Elle doit être accompagnée de : - une quittance de versement, au Trésor public, du cautionnement prévu pour l'élection concernée ; - un certificat de nationalité ; - un bulletin n° 3 du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ; - un extrait d'acte de naissance ou toute pièce en tenant lieu ; - un certificat de résidence ; - un quitus fiscal des trois (03) dernières années précédant l'année de l'élection attestant que le candidat est à jour du paiement de ses impôts etc ».

créés. Le ministre de l'Intérieur trouve ses pouvoirs renforcés par cette décision dans la délivrance du récépissé d'enregistrement. Ainsi, il écarte les principaux partis de l'opposition¹⁰² et certains partis de la mouvance¹⁰³ ayant refusé de se fondre dans les deux blocs sous divers prétextes¹⁰⁴. Ces derniers sont ainsi exclus du processus électoral étant donné que sans le certificat de conformité, ils ne pourront pas participer à la compétition. Les règles du jeu sont modifiées pendant le jeu. Cette décision de la Cour constitutionnelle n'étant pas susceptible de recours, lesdits partis ont été exclus de la compétition électorale. Ceux de la majorité présidentielle ayant refusé de se fondre soit dans le Bloc républicain soit dans l'Union progressiste furent recalés par la Commission électorale nationale autonome. Les élections législatives contestées se soldèrent par la victoire des deux partis¹⁰⁵ soutenant le chef de l'Etat avec un taux de participation de 27%. La conscience politique nationale fut forcée au détriment de la volonté populaire. Une Assemblée nationale monocolore fut installée pour la troisième fois¹⁰⁶ dans l'histoire politique béninoise.

Contrôlant totalement l'Assemblée nationale, il restait l'implantation locale des deux partis. Les élections municipales et communales de 2020 devaient servir à cet ancrage territorial des deux partis du chef de l'Etat. Mais, les résultats auxquels lesdites élections ont abouti ne présageaient pas d'un tel scénario. Les Forces cauris pour un Bénin émergent obtint de bons résultats au nord et dans les *collines* alors qu'à l'est, le Parti du renouveau démocratique confirma

¹⁰² Force cauris pour un Bénin émergent (FCBE), L'Union sociale-libérale (USL), Restaurer l'espoir, Parti communiste du Bénin (PCB) etc.

¹⁰³ PRD, UDBN, MOELE-BENIN.

¹⁰⁴ Les observations suivantes ont été faites par la CENA : PRD (un candidat, le sieur Acclassato, présenté sans son consentement dans la 10^{ème} circonscription, certificat de nationalité de M. Charlemagne Honfo non légalisé, le candidat Akadiri, Directeur de cabinet de Houngbédji, a présenté le bulletin n° 2 de son casier judiciaire au lieu du bulletin n° 3. En principe, seule l'administration se fait délivrer le B2 aux individus aux fins de vérifications utiles, une carte d'électeur illégalement insérée au dossier. Il s'agit d'une carte d'autrui présentée comme étant celle du candidat. Le parti a donc fait du faux et usage de faux, communauté de candidats doublons avec d'autres partis), USL (Défaut de certificat de conformité ou de récépissé, absence totale de procuration dans tous les dossiers, absence de quitus fiscal d'un candidat, communauté de candidats avec d'autres listes), MOELE-BENIN (Procuration adressée au président du parti et non au mandataire, aucune procuration d'aucun candidat, mandat groupé donné à Céphise Béo AGUIAR qui apparaît donc comme le mandataire mais n'est pas celui qui est allé déposer le dossier de candidature, communauté de candidatures, doublon avec d'autres partis), UDBN (Défaut de certificat de conformité, Photocopie couleur d'un chèque au trésor, qui n'est pas la preuve du paiement de la caution. Une quittance en bonne et due forme est nécessaire pour faire cette preuve), FCDB (Absence de quitus fiscal pour plusieurs candidats, non signature de la déclaration de candidature par tous les candidats, en fait ça doit être soit la signature par tous, soit les procurations données par tous) etc.

¹⁰⁵ Union progressiste 47, Bloc républicain 36.

¹⁰⁶ 1964, 1980.

sa présence dans la région. Mais, ce dernier n'obtint pas les 10% de seuil de représentation prévu par le code électoral et fut éliminé de l'attribution des sièges. Les deux partis soutenant le chef de l'Etat et les FCBE se partagèrent les sièges dans toutes les communes et municipalités du Bénin. Mais les deux partis dominants ne réussissent pas à s'entendre pour le contrôle de l'exécutif local dans les communes et municipalités dans lesquelles ils sont majoritaires. Les jeux d'alliance s'engagèrent avec les Forces cauris pour un Bénin émergent et tendaient à une division du groupe soutenant le chef de l'Etat. Une loi modificative du code électoral fut adoptée¹⁰⁷. Elle prévoit la désignation de l'exécutif communal ou municipal ainsi que les chefs des arrondissements par le parti ayant la majorité au Conseil. Cette loi permit au Bloc républicain et à l'Union progressiste de reprendre la main dans le contrôle des exécutifs locaux.

Le terrain étant balisé pour une réélection, il ne restait au chef de l'Etat qu'à dérouler sans obstacle sa stratégie. L'élection présidentielle étant un scrutin uninominal majoritaire à deux tours, la personne du chef de l'Etat et son programme captent l'attention que les partis le soutenant. Une modification de la Constitution faite par l'Assemblée nationale permit d'instituer un parrainage des candidats par 10% des élus députés et maires. Or, seuls trois partis politiques avaient tous les élus députés et maires. A l'élection présidentielle de 2021, trois candidats réussissent à obtenir le parrainage dont le chef de l'Etat malgré sa promesse de pré-campagne d'instituer un parrainage libre des élus. Les élections se soldèrent par des contestations violentes dans les *collines* et dans la partie septentrionale du pays dont l'une des ressortissantes, candidate,¹⁰⁸ avait été éliminée pour défaut de parrainage.

CONCLUSION

Plusieurs expériences de formation de la conscience politique nationale ont été faites au Bénin depuis la restauration de la démocratie en 1990. Aucune des expériences étudiées n'a conduit à créer une conscience politique nationale durable. Elles ont été conjoncturelles et ont limité leur influence à celle territoriale des leaders qui les ont formées. En effet, les différentes

¹⁰⁷Loi 2020-13 du 4 juin 2020 portant interprétation et complétant la loi n° 2019-43 du 15 novembre 2019 portant code électoral.

¹⁰⁸Réckya Madougou, candidate du parti «Les Démocrates», originaire de Parakou au nord du Bénin.

expériences faites, étaient constituées de composantes ou de courants plus autonomes qu'ailleurs faisant des partis ou coalitions formés, un « *parti de partis* », une confédération. Malgré des accords partiels de fusion, chacune des unités partisans originelles n'a finalement pas cessé de perdurer, d'être ravivée pour des raisons stratégiques, en limitant ainsi le pouvoir de l'alliance. Des élus de la coalition rassemblés dans des factions, forts de leur légitimité de chefs d'exécutifs locaux (Maires), ou de députés, entourés de collaborateurs et de militants ont épisodiquement le dessus sur elle. Dans ces circonstances, la bureaucratie du parti est souvent tirée à hue et à dia et les cadres les plus influents sont portés à externaliser leurs ressources hors de la coalition pour se prémunir contre toute forme de crise interne. La coalition se retrouve comme désinvestie, les structures ad hoc sont désertées au profit de clubs, de cercles de pensées ou de partis politiques. La coalition en tant que scène privilégiée d'interactions, est dès lors relativisée par d'autres espaces concurrents, tels que ceux des arènes parlementaires. Les acteurs dissidents, qui sont accusés par les militants de se comporter en notables obnubilés par leurs prochaines réélections, ont alors tendance à se replier sur d'autres bases et à transformer leurs équipes parlementaires en petites entreprises personnelles. D'où la nécessité de dissoudre les partis politiques membres de ces coalitions pour un véritable engagement militant capable de fédérer les électeurs autour de l'idéal commun incarné par la coalition. Mais, cette expérience faite par la RB ne lui a pas permis de construire une véritable conscience politique nationale. Les partis abandonnés et oubliés ont été ressuscités par leurs géniteurs une fois les divergences apparues au sein de la Renaissance du Bénin. Une grammaire des comportements s'impose car la nature du leadership partisan dépend de la structuration des organisations politiques, de la nature dont différents membres, qu'ils soient militants, permanents, cadres ou leaders les investissent.